

GAZETTE DES TRIBUNAUX



JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

ABONNEMENT: PARIS ET LES DÉPARTEMENTS: Un an, 72 fr. Six mois, 36 fr. Trois mois, 18 fr.

BUREAU: RUE HARLAY-DU PALAIS, 7 au coin du quai de l'Horloge, à Paris.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

(Les lettres doivent être affranchies.)

Sommaire.

JUSTICE CRIMINELLE. — Cour d'assises de la Seine: Complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique, ayant pour but d'attenter à la vie de S. M. l'Empereur et de changer la forme du gouvernement; 27 accusés; six contumaces.

JUSTICE CRIMINELLE

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. Zangiacomi.

Audience du 7 novembre.

COMLOT DE L'HIPPODROME ET DE L'OPÉRA-COMIQUE, AYANT POUR BUT D'ATTENTER A LA VIE DE S. M. L'EMPEREUR ET DE CHANGER LA FORME DU GOUVERNEMENT. — VINGT-SEPT ACCUSÉS PRÉSENTS. — CINQ CONTUMACES.

Les débats de cette affaire avaient attiré au Palais une foule considérable de curieux qui, dès huit heures du matin, attendaient l'ouverture des portes de la Cour d'assises.

La table des pièces à conviction est couverte d'épées, de sabres, de pistolets, de cartons, de livres et de brochures, saisis sur les accusés ou chez eux.

A dix heures un quart la Cour entre en séance, et M. le président déclare que l'audience est ouverte.

Le siège du ministère public est occupé par M. le procureur-général Roulland et par M. l'avocat-général Mongis.

M. l'avocat-général demande, en vertu de l'article 25 de la loi de brumaire an VIII, l'adjonction à la Cour d'un conseiller, et, aux termes de l'article 394 du Code d'instruction criminelle, qu'il soit tiré deux jurés suppléants, pour assister aux débats concurrentement avec les douze jurés titulaires que le sort va désigner.

La Cour fait droit à ces réquisitions, et désigne M. le conseiller Molin pour être adjoint à la Cour.

Il est procédé ensuite au tirage des jurés qui doivent connaître de l'affaire.

M. le président procède à l'interrogatoire sommaire des accusés présents, qui, placés sur trois rangs, répondent dans l'ordre suivant aux questions qui leur sont adressées:

Folliet (Louis), 59 ans, employé au chemin de fer de Strasbourg, né à Gernins (Ain), demeurant à Paris, rue Saint-Laurent, 18. — M^e Paillard de Villeneuve, avocat, défenseur nommé d'office;

Ruault (Joseph), 40 ans, tailleur de pierres, né à Villers-Canivet (Calvados), demeurant à La Chapelle-Saint-Denis, rue de la Goutte-d'Or, 14. — M^e Lachaud, défenseur;

Monchirond (Auguste), teneur de livres, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth. — M^e Floquet, défenseur;

Decroix (Paul-Joseph-Philippe), 47 ans, marchand de futailles, né à Béthune (Pas-de-Calais), demeurant à La Chapelle-Saint-Denis, rue Marcadet. — M^e Fouet de Conflans, défenseur;

Lux (Joseph), 36 ans, fabricant de chaussures à la mécanique, né à Riviels (Bas-Rhin), demeurant à Paris, place des Trois-Maries. — M^e Maillard, défenseur;

Alix (Jules), 35 ans, professeur, né à Fontenay (Vendée), demeurant à Paris, rue de Buffault, 11. — M^e Henri Didier, défenseur;

Thiez (Edouard), 36 ans, cordonnier, né à Lillers (Pas-de-Calais), demeurant à Paris, rue de Jouy, 4. — M^e Fremart, défenseur;

Bratiano (Jean-Constantin), 30 ans, propriétaire, né à Bucharest (Valachie), demeurant à Paris, rue Mézières, 4. — M^e J. Favre, défenseur;

Gérard (Joseph), 42 ans, tailleur, né à Chambray (Meurthe), demeurant à Paris, rue de la Jussienne, 5. — M^e Cresson, défenseur, nommé d'office;

Deney (Charles-François-Marie), 28 ans, tailleur, né à Paris, y demeurant, rue St-Honoré, 273. — M^e Faverie, avocat, défenseur nommé d'office;

Copinot (Eugène-Adrien), 22 ans, papetier, né à Toussy (Yonne), demeurant à Paris, rue de Chabrol, 25. — M^e Demouy, avocat, défenseur désigné d'office;

De Méren (Paul-Richard-Dieudonné-Jean-Baptiste), dit le Belge, 25 ans, né à Marche (Belgique), comptable, demeurant à Paris, rue Montorgueil, 58. — M^e Lecanu, avocat, défenseur, désigné d'office;

Matz (Jean-Georges), 53 ans, boulanger, né à Rishoffem (Bas-Rhin), demeurant à Batignolles, passage Lafayette. — M^e Andral, avocat, défenseur désigné d'office;

Maillet (Alexandre), 31 ans, cordonnier, né à Cateau-Cambrésis, demeurant rue de la Butte-St-Chaumont, à Paris. — M^e Kaempfen, défenseur;

Mariet (Gustave), 18 ans, papetier, né à Paris, y demeurant, rue du Faubourg-St-Jacques, 3. — M^e Duverdy, avocat, défenseur désigné d'office;

Mazille (Charles), 29 ans, menuisier, né à St-Gengoux-le-Royal (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue de la Comète, 10. — M^e Margue, avocat, défenseur d'office;

Turanne (Pierre), 23 ans, tailleur, né à Nancy (Meurthe), demeurant à Paris, rue de Viarmes, 17. — M^e Racle, avocat, défenseur désigné d'office;

Gabrat (Pierre), 30 ans, tailleur, né à Voussac (Allier), demeurant à Paris, rue Beauregard, 14. — M^e Sorel, avocat, défenseur désigné d'office;

58. — M^e Billequin, défenseur; Ribault de Langardière (Léon-Ferdinand-Hippolyte), 22 ans, étudiant en médecine, né à Paris, y demeurant, rue des Ecuries-d'Artois, 45. — M^e de Bozerian, défenseur nommé d'office;

Ranc (Arthur), 21 ans, étudiant en droit, né à Poitiers (Vienne), demeurant à Paris, rue St-Jacques, 228. — M^e Desmarests, défenseur;

Laffize (Sigismond), 23 ans, étudiant en droit, né à Nancy (Meurthe), demeurant à Paris, rue des Ursulines, 12. — M^e Martin (de Strasbourg), défenseur;

Martin (Félix), 22 ans, étudiant, né à Brest (Finistère), demeurant à Paris, rue des Cordiers, 18. — M^e Danglebert, défenseur.

M. le greffier Commerson donne lecture de l'acte d'accusation, qui est ainsi conçu:

L'acte providentiel du 2 décembre avait sauvé la France. La France, à son tour, par huit millions de suffrages et par des acclamations unanimes, avait maintenu librement le pouvoir aux mains qui s'en étaient servis pour lui rendre la gloire et la prospérité. L'heure était venue pour les bons de se rassurer; mais si les méchants tremblaient à leur tour, ils n'avaient pas pour cela désarmé. Si les doctrines anarchiques ne pouvaient plus se proclamer un grand jour, elles continuaient à se répandre dans l'ombre. Les débris dispersés des sociétés secrètes se rapprochèrent. La élémence même d'un prince généreux devint une arme contre lui. Au premier mot, l'on fut d'accord. Il fallait arriver à la République démocratique et sociale par l'assassinat de l'Empereur. Cet odieux programme est celui des hommes amenés aujourd'hui aux pieds du jury. La vigilance et l'énergie de l'administration ont, avec l'aide de Dieu, déjoué un abominable complot. Il appartient maintenant à la justice de punir les coupables. D'autres juges auront à connaître de l'association clandestine à laquelle appartenaient les accusés; ici cependant elle garde une large place, comme élément du complot dont elle avait pour but de préparer le succès. Dès le mois d'avril 1853, l'instruction suit la trace de ces réunions criminelles où se complotaient l'assassinat de l'Empereur et le renversement de nos institutions; mais c'est au 2 juin spécialement que le complot commença à prendre une forme saisissable.

Le 2 juin, les nommés Folliet, Alix, Ruault et deux ou trois autres individus, appartenant comme eux à la classe ouvrière, étaient réunis chez le nommé Gérard, l'un des plus dangereux entre tous ces hommes si ardents à la ruine de la société. Ils sortaient ensemble, se dirigeant vers le Palais-Royal, écoutant l'exposé fait par Alix d'un plan de barricades qu'il avait conçu pour le jour où l'action devait succéder aux paroles. Le lendemain, les mêmes hommes se trouvaient à neuf heures du soir, dans la commune de La Chapelle-Saint-Denis, au domicile du nommé Decroix, marchand de futailles, transporté gracie, et qui reconnaissait la élémence de son souverain en concevant l'assassinat. A cette réunion avaient été appelés des hommes que l'on peut croire étrangers à la conspiration, mais dont les antécédents semblaient promettre aux conjurés des garanties de discrétion et un utile concours. C'étaient, entre autres, les nommés Vauthier, conduit par Bronsin; Budan, amené par Robin; Folliet, conspirateur émérite, présidant l'assemblée. On débattit longtemps le plan d'Alix, mais sans rien arrêter. C'était comme une séance préparatoire. On fabriquait; on cherchait à se fixer, on demandait, par exemple, à Vauthier, employé au chemin de fer d'Orléans, si l'on pouvait compter sur ses camarades comme en 1848, et comme on s'étonnait de recevoir une réponse négative, Vauthier ajoutait: *Que voulez-vous, les temps sont bien changés; la raison est venue avec l'âge; et puis ils sont maintenant pères de famille. Faut-il s'étonner, après de semblables paroles, que la famille soit mise au ban de l'école socialiste!*

On devait, le lendemain 3, se réunir chez Folliet; mais sur un contre-ordre émané l'on ne sait d'où, c'est au pied des fortifications, dans la plaine des Vertus, que l'on retrouva les conjurés. Des précautions intelligentes, minutieuses, presque savantes, avaient été prises pour la sûreté commune. On arrivait au rendez-vous séparément ou par petits groupes, marchant par des sentiers détournés et non sans regarder à chaque pas autour de soi; des sentinelles étaient posées de distance en distance, prêtes à donner l'éveil en cas de danger.

Dans cette séance, on reprit la discussion du plan d'Alix pour le rejeter en définitive. Ruault résuma la discussion s'écriant: *Que l'on ferait les barricades comme à l'ordinaire!* Il ajouta que le lendemain il mettrait à la disposition d'Alix et de Mariet une imprimerie destinée à répandre des proclamations incendiaires. Déjà l'on avait mis en circulation deux bulletins par lesquels un comité directeur, invisible, invitait tous les citoyens à se tenir prêts. Folliet fit un rapport sur vingt-six canons fabriqués secrètement avec des tuyaux à gaz; c'était l'œuvre de deux conjurés, Maillet et Régnier, qui, pour leur travail, avaient reçu de Copinot, en quatre fois, une somme de 450 fr. On applaudit, et l'on déclara qu'il était temps d'agir, c'est-à-dire d'assassiner l'Empereur et de dresser des barricades. Une voix s'éleva pour demander s'il ne convenait pas de prévenir le colonel Charras. Inutile, s'écria Monchirond, le colonel Charras sait tout. On convint alors qu'à la première occasion où l'Empereur serait rencontré sans escorte, les conjurés feraient feu sur lui; que son cadavre serait ensuite traîné dans les rues; que de toutes parts s'élèveraient des barricades, et que la République serait proclamée sous la dictature du condamné Blanqui. On devait s'approcher de Sa Majesté au cri de: *Vive l'Empereur!* pour se rendre plus facile l'accès de sa personne. L'assemblée fut déclarée en permanence. Depuis deux heures déjà les conjurés étaient assés à la vue d'un gendarme accéléra la séparation; elle s'opéra avec les mêmes précautions que l'on avait prises pour se réunir.

Le lendemain 6 juin, il était annoncé partout que leurs Majestés devaient venir à l'Hippodrome, et que, sans doute, suivant leur habitude, elles seraient sans escorte. Cette journée ne pouvait rester inoccupée pour les conjurés. Des pistolets et des poignards furent distribués à plusieurs, entr'autres à Mariet et à Joiron par Ruault et par Gérard; Gérard, notamment, remit à Ruault deux pièces de 20 fr. et un panier contenant, avec quelques cartouches, trois paires de pistolets et un poignard. Le 7, dans la matinée, le mot d'ordre fut donné. On devait se réunir à l'Hippodrome, et, soit à l'entrée, soit à la sortie, consommer l'attentat. La vigilance de l'autorité avait déjà découvert une grande partie des faits qui viennent d'être rapportés; les moindres démarches des principaux membres de la conspiration étaient observées.

C'est ainsi que le 7, dans la matinée, on avait surpris le secret d'une réunion chez Folliet; on avait vu Lux et Ruault sortir de son domicile; ils avaient été suivis pas à pas. A la place Lafayette, on les avait vu choisir, entre une vingtaine de liacs, le seul qui fut muni d'un yastis à l'arrière. C'est par cette ouverture que, pendant le trajet jusqu'à la place de la Madeleine, on vit souvent apparaître le visage des accusés, observés sans doute s'ils étaient suivis. De la place de la Madeleine, ils montèrent à pied les Champs-Elysées, s'arrêtant parfois pour échanger quelques mots rapides avec des complices; puis, arrivés sur la butte de l'Hippodrome, on les vit s'aboucher successivement avec divers groupes d'hommes à figures sinistres, qui stationnaient aux abords du théâtre, notamment

dans l'espace compris entre la loge impériale et la petite rue de Bellevue. D'autres groupes, d'un aspect non moins inquiétant, étaient échelonnés sur l'avenue de Saint-Cloud, du côté du bois de Boulogne, que leurs Majestés devaient traverser pour se rendre au théâtre. Neuf individus étaient réunis à la porte même du bois. De ce nombre étaient Joiron et Commès, armés, ainsi que deux autres. Maillet avait promis d'armer les autres; pour n'avoir pas pu le faire, il fallut être tué sur place par Joiron.

Sur les cinq heures et demie, au moment où les agents de service faisaient ranger la foule pour faciliter le passage de la voiture impériale, Lux frappa dans ses mains et poussa un cri d'une nature particulière. Aussitôt on put remarquer un grand mouvement dans les groupes; quelques hommes se rapprochèrent, d'autres partirent, se dirigeant vers l'avenue de Saint-Cloud et le bois de Boulogne. Dans tout ce parous, des sentinelles avaient été placées et se tenaient, non pas debout, mais couchées dans les fossés, l'œil et l'oreille au guet, prêtes à donner ou à transmettre tous les avertissements nécessaires. Les sages mesures prises sans bruit, mais avec énergie par l'autorité, ne permirent pas à l'attentat de se consommer, et leurs Majestés purent, non sans peine à la vérité, mais au moins sans être inquiétées, regagner le château de Saint-Cloud. Le complot avait échoué; mais avec de tels hommes, un échec n'est qu'un ajournement, et dès le lendemain on voit la société secrète, où dominent les Ruault, les Folliet, les Gérard, renouveler ses démarches, agrandir le cercle de son action, et, entrant en quelque sorte dans une phase nouvelle, multiplier les chances de son abominable triomphe.

Le 8 juin, en effet, Ruault conduisit Mariet et Copinot au Luxembourg, où une conférence a été ménagée à l'avance avec les nommés Ribault de Langardière, Laffize et Arthur Ranc, tous trois étudiants; celui-ci en droit, ceux-là en médecine. Là, comme on dit dans un certain langage, la blouse et l'habit noir fraternisèrent ensemble. La fusion fut opérée entre deux sociétés composées d'éléments divers, mais tendant au même but. On s'encouragea mutuellement à la persévérance; on se promit de ne pas laisser échapper une seule occasion. Il fut convenu que l'on tenterait quelque chose le premier jour de l'exposition d'horticulture, et que, dans cette circonstance, toute la société serait convoquée en armes. En attendant, et dès le soir même, on roda autour du Gymnase, mais on ne put rien tenter.

Dans la nuit du 8 au 9, de nombreuses arrestations furent opérées, sans ralentir ou décourager les conspirateurs. Vainement Folliet, Lux, Ruault, Decroix, Doton, Delbos et d'autres meneurs furent placés sous la main de la justice, et mis dans l'impossibilité de nuire. Vainement, dans la nuit du 16, le préfet de police avait fait saisir au domicile de Bratiano l'imprimerie ayant servi à la composition des bulletins dont il a été déjà parlé, les successeurs ne manquèrent pas aux conspirateurs tombés; on serrait les rangs pour combler les vides, et tout était dit.

C'est ainsi que le nommé de Meren dit le Belge apparut pour la première fois dans les assemblées qui suivent ces arrestations. De Meren, ami de Gérard, est présenté par lui; il appartient à cette association de malfaiteurs le concours de son énergie et de sa dépravation.

Le 3 juillet, on trouve les deux sociétés fusionnées en rendez-vous à la Bastille, et se dirigeant de là, avec les précautions accoutumées, dans le voisinage de Saint-Mandé. Là, on renouvela le serment d'assassiner l'Empereur.

Dès le mardi 5, l'occasion se présente pour l'exécution du complot. Les affiches de l'Opéra-Comique avaient annoncé pour le même jour la visite de leurs Majestés. Tous les groupes sont convoqués, chaque chef arme ses hommes. De Meren achète de ses deniers trois paires de pistolets qu'il charge lui-même, et le bruit de cette opération est entendu par son logeur, le sieur François; il en achète une quatrième paire pour Mariet sur le fonds commun; il accepte comme un honneur la mission de donner le signal de l'attaque en tirant le premier des deux coups sur la voiture impériale. Le 5, à sept heures du soir, tous les conjurés étaient à leur poste: les membres de la société appartenant à la classe ouvrière, dispersés dans les rues et sur le boulevard; les autres, c'est-à-dire les étudiants, tels que Langardière, Ranc, Laffize, réunis sur le grand balcon du café de ce nom, assistant d'abord comme spectateurs à l'attentat qui se prépare, et tout prêts à jouer un rôle plus actif aussitôt que l'assassinat aurait ouvert la porte à l'insurrection.

Au milieu de tous ces hommes, il en est un qui mérite une attention toute particulière, c'est le docteur Folliet, amené à Paris par Gérard; Folliet, héros de la philanthropie telle que les socialistes la comprennent; Folliet, muni de sa trousse, prêt à panser les blessés, mène les hommes d'ordre, dit-il avec emphase, parce qu, suivant lui, après tout, ils appartiennent à l'humanité.

Aux abords du théâtre, d'ailleurs, la physionomie des groupes est la même qu'à l'Hippodrome: ce sont ces mêmes visages sombres et sinistres, ces allées et venues de quelques uns, ces mots échangés rapidement et à voix basse; ce sont les mêmes hommes enfin reconnus là par les agents qui avaient veillé aux portes de l'Hippodrome. Aussi l'administration n'hésita pas à confirmer par tout ce qu'elle voyait dans les soupçons qu'elle avait déjà conçus, elle fit arrêter sur la place même un certain nombre d'individus parmi lesquels on remarque les nommés Joiron, Commès, Gabrat, Deney, Turanne, Copinot, Baudy et Folliet, celui-ci muni de sa trousse, ceux-là porteurs de poignards et de pistolets chargés prêts à faire feu. Les arrestations amenèrent des ayeux, et avec les ayeux, la lumière si vive, si éclatante, qu'aujourd'hui la justice n'a plus à rechercher les coupables, mais seulement à les punir.

Après ce rapide exposé des faits généraux, et avant d'examiner successivement les charges qui pèsent sur chacun des accusés, on sait déjà quelles étaient les tendances de leur redoutable association; mais on a dû se préoccuper de rechercher l'origine à laquelle elle remonte et les mobiles qui l'ont fait mouvoir. Sur ce point, qui appartient plutôt d'ailleurs à l'histoire du procès qu'à la répression du crime, l'instruction en est restée, malgré de louables investigations, aux probabilités et aux vraisemblances.

Ainsi, il n'est pas établi que le complot aujourd'hui dénoncé au jury se rattache par un lien direct aux réfugiés qui, du sein d'une nation voisine et amie, suspendent chaque jour, sur le monde civilisé, les périls d'une conspiration en permanence. Ce qui peut permettre l'affirmative en ce sens, ce sont les paroles échappées à quelques-uns des accusés: l'un disant à son complice qu'il le conduisait à une réunion où l'on aura des nouvelles de Londres; l'autre (de Meren), déclarant en confidence que les sociétés ont des intelligences à l'étranger pour donner à leurs opérations l'ensemble et l'unité nécessaires; un autre (Monchirond) s'écriant qu'il est inutile de rien faire savoir au colonel Charras, parce que le colonel Charras sait tout. Et cela, quand il est établi par des pièces signées de cet ancien officier, qu'il a provoqué publiquement l'armée française à la révolte et à la trahison! Quand il est notoire que l'ex-colonel Charras a quitté son ancienne résidence pour se rapprocher des frontières! A côté et à l'appui de cette argumentation, il est impossible de passer sous silence l'intervention momentanée du sieur Bastide qui fut longtemps un membre actif des sociétés secrètes et l'un des principaux réfugiés de Londres. L'instruction surprend le sieur Bastide descendant du haut rang que lui a fait la révolution de 1848, pour prêcher la République à des étudiants qu'il ne connaît pas, et qui, le cha-

peau sur la tête, boivent et fument en l'écoutant.

Telles sont, au premier rang, les considérations qui permettraient de rattacher le complot de Paris à une origine lointaine, à une organisation redoutable et puissante. Ce qui est du moins bien certain, c'est que, par leurs œuvres et par leurs écrits, ces éternels ennemis de l'ordre social ont pesé sur les imaginations, sur les esprits, sur les actes des conjurés; que si aujourd'hui les Ruault, les Gérard et tant d'autres ont un compte terrible à rendre devant la justice de leur pays, la réprobation qu'ils ont encourue doit remonter à leurs corrupteurs, aux écrits infames, aux doctrines sanguinaires des hommes qui composent le comité révolutionnaire européen, le club de la Révolution, la Commune révolutionnaire. Au domicile de presque tous, on a saisi, précieusement conservés, soit en manuscrit, soit en copies, soit en imprimés, les appels à l'anarchie émanés des réfugiés de Londres. De pareilles excitations adressées à des esprits grossiers, à des instincts matériels, à des hommes vivant pour la plupart dans la débauche et la faiblesse, ne devaient que trop facilement porter leurs fruits. Les accusés, ainsi pervers par la presse, ne pouvaient manquer de lui demander son concours; et, sous leurs mains, elle est devenue un puissant levier de désordre. C'est ainsi que l'on a saisi entre les mains de Bratiano et de Langardière une imprimerie et une presse autographique d'où avaient été tirés des bulletins et des proclamations incendiaires.

Pour terminer sur ce point, il suffit de dire que Ruault aurait été l'organisateur de cette société d'ouvriers venant plus tard se fondre avec celle des étudiants, et apportant ainsi (suivant l'expression de l'un d'eux) des bras à l'intelligence. Il paraît que cette association première, désignée par Ruault sous le nom des Deux-Cents, se composait de vingt groupes, comprenant chacun dix hommes, dont les chefs seuls devaient se connaître; qu'à côté, et en dehors de cette société, prête à tout oser, il en existait une autre appelée le Cordon sanitaire, destinée à diriger le mouvement plutôt qu'à le produire; mais ces classifications, toutes de théorie, semblent avoir disparu dans la rapidité et la violence de l'impulsion imprimée au complot. Le moment est venu de faire à chacun des accusés sa part dans le détestable drame où tous ont joué un rôle si criminel.

LE 4 FOLLINET.

Louis Folliet, né le 23 novembre 1796, à Gernins, commune de Pugin, département de l'Ain, entrepreneur de bâtiments, employé au chemin de fer de Strasbourg, demeurant à Paris, rue Saint-Laurent, 18. Folliet, le plus âgé de tous les accusés, est aussi le plus habile et le plus expérimenté. Ses antécédents ne le préparaient que trop bien au nouveau crime qui lui est imputé. Issu d'une famille d'honnêtes cultivateurs, il avait appris l'état de charpentier; mais, jeune encore, entraîné par de mauvais instincts, il dut vendre son patrimoine, et, après 1830, il se jeta dans la politique ardente, faisant de la propagande dans les cabarets, parmi les faimants que l'on est toujours sûr d'y rencontrer. Ses fréquents voyages à Lyon, dans un temps où cette ville était le foyer des sociétés secrètes et des conspirations, l'avaient rendu suspect aux autorités de son pays.

En 1831, il était signalé comme un des hommes les plus turbulents de Belay, et on le soupçonnait d'avoir trempé dans une affaire où il s'agissait de détruire, par le feu, les registres des contributions.

En 1836, après la dispersion de la société secrète dite des Familles, il en rassemble les débris avec Martin Bernard, et aide ainsi à former la société des Saisons, qui, plus tard, fut présidée par Barbès et par Blanqui.

En février 1838, arrêté pour complot, association illicite, détention de munitions de guerre, il est condamné sur ce dernier chef à deux ans de prison et deux ans de surveillance. On avait trouvé chez lui douze cents cartouches de guerre, et il était cité partout pour la violence de ses opinions. Aux accusations politiques se mêlaient des bruits d'une autre nature, et des plaintes en escroquerie furent à cette époque formulées contre lui. Le temps et les enseignements de la justice ne l'ont pas corrigé; il est seulement devenu plus prudent; il éclaire les conspirateurs de ses conseils, il les excite de ses haines; mais, au moment de l'action, il se tient à l'écart, prêt à recueillir les fruits du crime sans en affronter les périls. Il était en relations suivies avec Alix, Ruault, Lux, Copinot, Mariet, Decroix, Monchirond, Bronsin.

Le 2 juin, réuni à Gérard et à Ruault dans une sorte de comité préparatoire, il écoutait l'exposé d'un système de barricades inventé par Alix.

Le 3, il assistait à la réunion tenue chez Decroix, il y avait même conduit le nommé Doton, à qui, chemin faisant, il expliquait un plan d'insurrection prochaine. C'est lui, ce jour-là, présidant la séance, assis en signe d'autorité (dit Budan) sur un siège plus élevé que les autres. Il a développé le plan de barricades proposé par Alix, et, suivant l'expression du témoin Vauthier, il a pris la parole et l'a gardée longtemps; il a excité vivement à inaugurer la république sociale par l'assassinat de l'Empereur, et c'est d'après ses conseils que les assassins devaient crier: *Vive l'Empereur!* pour rendre plus facile l'accès de la voiture impériale. C'est entre ses mains que se trouvait le modèle des vingt-six canons fabriqués par Maillet et par Régnier.

Le 5 juin, il assistait à la séance tenue aux fortifications, dans la plaine des Vertus.

Le 7, un peu avant l'heure du rendez-vous à l'Hippodrome, c'est chez lui que Monchirond, Lux et Ruault venaient prendre leurs dernières instructions.

Arrêté le 9 juin, Folliet a d'abord tenté de s'enfermer dans des dénégations absolues: « On le prend pour un autre; il n'a pas conspiré. » Mais, plus tard, vaincu par l'évidence, reconnu par les agents de l'administration qui ont observé tous ses mouvements et suivi tous ses pas, signalé par ses complices eux-mêmes, il entre dans la voie des demi-aveux et reconnaît sa présence aux réunions. Il reconnaît qu'avant de s'y rendre il en connaissait le but; que Ruault et Copinot lui avaient très clairement exposé le projet d'assassiner l'Empereur et de proclamer ensuite la république. Il résume toute sa défense en s'écriant: *Je ne suis pas si coupable qu'on le pense.* Le doute n'est pas possible. Parmi les accusés, la place de Folliet est marquée aux premiers rangs.

2^e RUAULT.

Joseph Ruault, né le 8 juillet 1813, à Villiers-Canivet (Calvados), tailleur de pierres, demeurant rue de la Goutte-d'Or, 14, à La Chapelle-Saint-Denis.

En 1848, Ruault s'est signalé par ses opinions socialistes. En 1851, il fut même arrêté sous prévention d'avoir fait partie d'une société secrète. C'est depuis cette époque qu'il paraît avoir voulu grandir son importance dans le parti de la démagogie en fondant, soit de son propre mouvement, soit sous une impulsion étrangère, les diverses sociétés que l'on désigne sous les noms de Deux-Cents, de Cordon sanitaire, de Comité directeur, et qui se sont confondues en une seule, ayant pour but l'assassinat de l'Empereur et le renversement de nos institutions. Folliet lui-même, quelle que fut son influence sur la société, paraît n'y avoir été admis que sur la présentation de Ruault. Ruault était allé le trouver avec Copinot pour lui faire part de leurs affreux projets, espérant que sa vieille expérience leur serait utile et qu'il leur amènerait du monde. Folliet rejette d'ailleurs le dangereux honneur d'être réputé le président de l'affiliation, en disant: *que les organisateurs*

de la société sont Ruault et Copinot; qu'ils pourraient avoir des... et que tout ne paraissait pas un dessin d'aveu.

Le même jour et l'après-midi Mariet décrivit également avoir été chargé par Ruault d'aller à la conspiration. On a vu plus haut que le 2 juin, assisté de Folliet et de son ami Gérard, il...

Le 3, il conduisit à la réunion de la plaine des Vertus le nommé Lamy, de qui il recevait une somme d'argent recueillie dans les ateliers pour le soutien de la société secrète. C'est lui qui, après l'exposé du plan de barricades inventé par ALIX, contribua à le faire rejeter, en s'écriant: On fera les barricades comme à l'ordinaire. C'est lui qui, dans cette séance, se chargea de faire remettre aux mains de Mariet et d'Alix une imprimée et clandestine dont on attend les résultats les plus utiles à la conspiration. C'est sa femme qui, quelques jours après la tentative de l'Hippodrome, communiqua à Mariet les deux bulletins émanés de cette imprimerie, saisi plus tard chez Bratiano. C'est encore lui qui fit remettre à Maillet, par Copinot, 150 francs destinés à la fabrication de vingt-six canons.

Le 6, Joiron et Mariet ont été conduits par lui chez Gérard, qui paraît avoir rempli dans l'affiliation le rôle de trésorier. Ruault recevait de ses mains 40 fr. en deux pièces d'or et un panier contenant plusieurs cartouches et cinq pistolets. Copinot a été témoin de ces faits: il a remis à Ruault 35 fr. que Mariet lui avait confiés de la part de Mazille, et sur lesquels Mariet avait retenu 1 fr. 50 cent. pour acheter une boîte de capsules, conformément aux ordres de Ruault. Le même jour, Ruault va chez le tailleur Delbos et charge un pistolet qu'il remet à Joiron, avec un pognard. Joiron l'avoue.

Le 7, jour de l'Hippodrome, accompagné de Lux, il se rend dans la matinée chez Folliet pour lui demander ses derniers conseils avant la consommation de l'attentat. De là, il se rend, avec le même complice, à l'Hippodrome. Pendant cette traversée, tous deux ont été constamment observés et suivis par des agents qui rendent compte de leurs moindres mouvements.

On se rappelle ce qui a été dit plus haut du facre pris à la place Lafayette, choisi de préférence, à cause du vasistas dont il était pourvu; le cocher a été retrouvé; il se rappelle avoir été payé en une pièce de monnaie tachée de plâtre, ce qui lui a fait dire: Je viens de conduire un maçon (et Ruault est tailleur de pierres). Un cantonnier avec lequel Ruault a causé quelques instants aux Champs-Élysées le reconnaît et le signale; ses complices eux-mêmes le désignent comme le plus important, le plus actif, le plus acharné d'entre eux. Aux abords du théâtre, c'est lui qui semble, avec Lux, diriger le mouvement et donner des ordres aux conjurés; c'est lui qui, le lendemain, invite ses complices Joiron et Mariet à une autre société composée d'étudiants; il les conduit au Luxembourg, où se rencontrent les nommés de Langardière, Lalize et Arthur Ranc. Il annonce que l'Empereur doit incessamment visiter l'exposition d'horticulture, et il combine avec ses nouveaux auxiliaires un plan d'attentat contre les jours de Sa Majesté. C'est ainsi et sous ses auspices que la fusion s'opère, que de nouvelles forces sont apportées au complot dont il est à la fois l'âme et le bras.

Arrêté chez lui le lendemain de cette entrevue, il est trouvé détenteur d'armes de guerre. A des charges si nombreuses, si accablantes, Ruault n'oppose que de sèches dénégations; c'est avouer qu'il sent sa justification impossible. Il ne peut pas même alléguer les excitations de la misère, car, lorsqu'il travaillait, il gagnait 8 fr. par jour.

3° MONCHIROND.

Auguste Monchiron, né à... teneur de livres, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 19 (en fuite). Cet accusé n'est pas moins immoral dans sa conduite privée qu'exalté dans ses opinions socialistes.

En 1831, il fut poursuivi et arrêté dans l'affaire du Comité de résistance; écroué pour complot à Bicêtre le 4 mai 1832, mis en liberté le 3 juin. Il paraît avoir abandonné sa femme et ses enfants pour vivre en état de double adultère avec une femme Deligny dont il partageait le domicile. Le 3 juin, il assistait à la réunion tenue chez Decroix. Il se distinguait tout à la fois par la violence de ses emportements et par l'air d'autorité qu'il savait prendre. C'est lui qui s'écriait: Il n'y a rien à communiquer au colonel Charvas. Le colonel est instruit de tout. Dans cette séance, il développait aussi son plan d'insurrection. Cinq cents hommes, disait-il, à l'Hôtel-de-Ville, où l'on trouvera des armes et des munitions comme dans un petit fort; cinquante hommes pour chaque mairie; c'est tout ce qu'il faut pour nous assurer le succès. Budan et Robin notamment ont rapporté ce propos. Comme il se chargeait en même temps de procurer des armes, Robin lui disait: C'est bien malheureux, car on fera bien des victimes. — Des victimes! il y en a déjà bien assez, répondait Monchiron, il est temps que cela finisse. Lorsque, le 15 juin, on se présenta chez lui pour l'arrêter, il avait disparu, prétextant près de son patron une affaire pressante à la campagne. On saisit dans son domicile une paire de pistolets et une quantité considérable de manuscrits et d'imprimés socialistes. La fuite de Monchiron dit assez la puissance des preuves accumulées contre lui.

4° DECROIX.

Pascal-Joseph-Philippe Decroix, né à Bâthune (Pas-de-Calais), le 6 avril 1806, marchand de futailles à La Chapelle-Saint-Denis, 13 juillet 1827, condamné pour rébellion à un mois de prison par le Tribunal correctionnel de la Seine. Le 21 avril 1837, à un mois pour coups et blessures. Transporté à la suite de l'insurrection de juin, gracié le 3 décembre 1849, il a, comme tant d'autres de ses co-religionnaires politiques, reconnu la clémence du chef de l'Etat en s'armant contre lui.

C'est chez Decroix que le 3 juin s'est tenue cette réunion dont il a déjà été question plusieurs fois et où l'on agita, sous la présidence de Folliet, l'assassinat de l'Empereur, l'insurrection, les barricades, la fondation de la République démocratique et sociale. Decroix arrêté le 9 juin, après la tentative de l'Hippodrome, a nié d'abord que l'on se fût réuni chez lui. Confronté par les affirmations contraires de plusieurs témoins et de presque tous les accusés eux-mêmes, il a fini par reconnaître qu'en effet Monchiron et quelques autres sont entrés chez lui; mais il a essayé de prétendre que, retenu dans son écurie pour donner des soins à un cheval, il ne savait ce qui avait pu se dire dans sa chambre. Vauthier lui donne, entre autres, un démenti formel sur ce point: présenté par Bronsin, il a vu Decroix à la réunion, prenant part à la conférence, et cela pendant au moins vingt minutes. Budan tient le même langage.

Une perquisition, opérée au domicile de Decroix, a fait découvrir deux giberbes, un sabre-poinard avec son ceinturon, un fourreau de baïonnette, un sac à plomb, deux cornes pleines de poudre, un fusil de chasse et une vieille épée. En présence de ces faits, les dénégations et les réticences de Decroix ne supportent pas l'examen. Il a connu le complot, il l'a favorisé, il y a pris part.

5° LUX.

Joseph Lux, né le 6 janvier 1817 à Rivieli, département du Bas-Rhin, fabricant de chaussures à la mécanique, place des Trois-Maries, 6. Démagogue forcené; accouru à Paris après la révolution de 1848, il se serait vanté d'avoir marché à la tête des factieux qui, le 15 mai, ont envahi l'Assemblée nationale. La violence de ses déclamations lui valut le triste honneur d'être délégué par le comité socialiste du 11^e arrondissement lors des élections de 1849 et 1850. Il proclama plutôt qu'il n'arvoya avoir été condamné pour chants politiques en 1834. Arrivé dans les affaires de Lyon en 1834, traduit en 1840 devant un Conseil de guerre et dirigé sur l'Afrique. En 1844, il est condamné à deux mois de prison, à Bône, pour escroquerie; le 10 juin 1850, à deux ans d'emprisonnement, 200 fr. d'amende, cinq ans d'interdiction des droits politiques, pour fraude en matière électorale. Au moment où cette dernière condamnation était prononcée contre lui, il s'écriait d'un ton emphatique et menaçant: Ça ne m'empêchera pas de défendre la République quand même.

Présent à la réunion de la plaine des Vertus le 5 juin, le 7 présent à l'Hippodrome, c'est lui qui s'est posé en directeur du mouvement; c'est lui qui a donné le signal en frappant dans ses mains et en poussant un cri aigu lorsque les agents ont annoncé la sortie de l'Empereur. Il est partout, prend part à toutes les résolutions. Il ne voit, cependant; il ne connaît ni Folliet, ni Alix, ni Ruault; il n'est pas allé aux Vertus, il n'est pas allé à l'Hippodrome; mais, confronté avec lui, Folliet s'écrie: C'est bien là Lux, le chansonnier! il était à la re-

tion des fortifications. Alix confirme cette assertion sur laquelle Folliet doit d'autant moins se tromper que, le 5 juin, il a reçu la visite de ces deux hommes; et s'ils sont venus aux fortifications, c'est sur son invitation.

A ce témoignage relativement au 5 juin, viennent se joindre ceux des agents relativement au 7. On se rappelle que, dans la matinée, Lux a été vu et suivi par l'inspecteur Goussard; on sait comment Ruault et lui sont arrivés en face de la place Lafayette et de la Madeleine, à pied de la Madeleine à l'Hippodrome. La surveillance et la reconnaissance formelle des agents va plus loin. L'activité de Lux au milieu des groupes, son air tout à la fois affairé et mystérieux, cet étrange signal qu'il a donné avant fixé sur lui l'attention. Le soir, à la sortie de l'Hippodrome, il fut suivi jusqu'à son domicile, place des Trois-Maries. C'est là que l'on apprit son nom et qu'il fut arrêté le lendemain. Chez lui furent saisis en même temps une grande quantité d'écrits socialistes parmi lesquels, par une profanation familière aux hommes de cette sorte, se trouvait un profil de Jésus Christ.

6° ALIX.

Jules Alix, né le 9 septembre 1818, à Fontenay (Vendée), professeur, rue de Belfaut, 11. Alix, de son propre aveu, a été arrêté dans la terrible insurrection de juin. Quelques mois auparavant, il s'était porté candidat en Vendée pour représenter, à l'Assemblée constituante, l'opinion radicale du pays. Il se dit professeur; on ne sait de quelle science; suivant le propriétaire de la maison où il a demeuré, les enseignements d'Alix étaient tels, au point de vue de la morale, qu'il lui enjoignait de les suspendre. Suivant un autre témoin, il avait épuisé toutes ses ressources à l'aide des escarots sympathiques. Suivant Gérard, il était sans asile, couchant tantôt chez Necrot, tantôt chez Dolon. Suivant l'insurrection, on ne saurait lui refuser le titre de professeur de barricades: car, dès les premiers pas, dès le 2 juin, elle le rencontre sortant avec Folliet et Ruault, et leur expliquant, dans une promenade, le plan qu'il a dressé pour diviser Paris en zones, le briser d'insurgés et de remparts, et rendre ainsi infaillible le triomphe de la République démocratique et sociale.

Le 3, chez Decroix; le 5, dans la plaine des Vertus; c'est la discussion de ce plan qui a tous les honneurs de la séance. Le 6, la veille de la représentation à l'Hippodrome, il était chez Gérard avec Mariet qui, pour le reconnaître, déclare n'avoir pas besoin d'être confronté avec lui, et ajoute: C'est bien à lui et moi que devait être confiée, le lendemain, l'imprimerie dont Ruault avait parlé. Alix en est réduit à se mettre d'accord avec l'accusation par des aveux presque complets. Il est allé par hasard, à la vérité, aux réunions dont on parle; il y a entendu dire qu'avant de penser aux barricades (l'objet de ses seules préoccupations) il fallait frapper la tête; et, sous ces mots couverts, il a compris que l'on désignait l'Empereur. Dans son interrogatoire du 20 août, il va jusqu'à reconnaître qu'il a parlé de barricades comme tout le monde.

Tous ces documents parvenus à l'autorité ont motivé, dès le 14 juin, l'arrestation d'Alix; ils ont marqué sa place à côté de Gérard, de Ruault et de Folliet.

7° BRONBIN.

Théophile-Joseph Bronsin, teneur de livres, né en Belgique, absent. Il paraît qu'en juin 1848, Bronsin, alors employé au chemin de fer d'Orléans, aurait organisé des barricades rue Saint-Victor et rue Copeau, excitant, par tous les moyens les ouvriers à la révolte; des balles, de la poudre furent alors saisies chez lui; mais il fut mis en liberté après six semaines de détention préventive.

En décembre 1851, il a été arrêté pour avoir proféré des cris séditieux et excité la foule contre les troupes. Vauthier l'avait plusieurs fois entendu parler d'une réunion où tout se résumait par ces mots: Assassinat de l'Empereur! Le 3 juin, il se laissa conduire chez Decroix, et reconnut bien que Bronsin ne l'avait pas trompé. Budan ajoute que, dans cette réunion, Bronsin n'était pas le moins ardent à prêcher l'insurrection; il disait avoir une liste d'armuriers chez lesquels on pourrait se procurer des armes par le pillage. Le 11 juin, trois jours après la tentative de l'Hippodrome, il n'avait pas reparu à son bureau; il avait coupé sa barbe, et disait qu'il ne coucherait pas chez lui de peur d'être arrêté. Effectivement, le mandat lancé contre lui n'a pu jusqu'à ce jour recevoir son exécution. Bronsin, par sa fuite, a confirmé l'accusation de complot qui pèse sur lui.

8° THIREZ.

Edouard Thirez, né le 13 mai 1817, à Lillers (Pas-de-Calais), cordonnier, rue de Joux, 4. Condamné, le 1^{er} décembre 1831, à onze mois d'emprisonnement pour coups et blessures par le Tribunal de Saint-Omer. Mal noté par l'administration, paresseux, son livret n'a pas été visé depuis le 28 juin 1851.

Bien qu'enrôlé dans la garde mobile, il se vante d'avoir, en juin, combattu pour les insurgés au pont Saint-Michel. En décembre 1851, il se battait encore rue Saint-Denis et rue Saint-Martin. Mais, au dire de sa propre famille, que ses désordres jettent dans le désespoir, c'est un homme aussi astucieux que méchant, et il parvient à se tirer de tous les mauvais pas. Il assistait à la réunion de la plaine des Vertus. Les agents Nique, Lalanne, Chevallier, le reconnaissent parfaitement et indiquent le chemin qu'il a suivi, accompagné d'un homme en blouse.

Le 7, il était à l'Hippodrome, couvert d'une blouse bleue, son unique vêtement; il faisait partie de ceux qui avaient caché leurs armes dans les cabarets du voisinage; il avait deux pistolets pour sa part, et, après l'insuccès de la tentative, il avait fui par le bois de Boulogne jusqu'à Saint-Cloud, où il avait couché. C'est lui-même qui, avec autant d'indiscrétion que de cynisme, a semé partout, excepté devant le magistrat instructeur, l'aveu de ses projets sanguinaires et de sa coopération au complot. Reçu chez Gerbaert, logeur, en mars ou en avril, il se plaisait dès cette époque, à parler politique; il s'exprimait en termes injurieux contre l'Empereur, il disait qu'il fallait se débarrasser de Napoléon; qu'après lui on ne voulait ni roi, ni empereur, ni police, ni armée; que la République démocratique et sociale, avec toutes ses conséquences, suffisait au bonheur du peuple.

Il explique alors les rouages, l'organisation de la société dont il fait partie; il parle des Deux-Cents divisés en quintettes (c'est son expression); dit que chaque affilié devait être armé de deux pistolets; que de lui de cette société était d'assassiner l'Empereur, puis de proclamer la République sociale. Et comme son oncle, le sieur Codron, lui adressait de vives représentations: Bah! répondait-il, nous avons manqué notre coup la première fois, nous serons plus heureux la seconde. Thirez a été arrêté le 17 juillet. Qu'importent les dénégations de Thirez, après les constatations des témoins qui l'ont vu à l'œuvre, après les aveux rappelés par sa propre famille?

9° BRATIANO.

Jean-Constantin Bratiano, né en 1823 à Bucharest (Valachie), propriétaire, demeurant à Paris, rue Mézières, n° 4. Les charges qui pèsent sur cet accusé sont d'une nature toute spéciale. L'accusation n'est point en mesure d'établir qu'il aurait assisté aux réunions secrètes, qu'il aurait été vu sur le lieu où l'attentat devait se consommer; mais pour être moins directe, moins matérielle, pour ainsi dire, sa participation au complot n'en est pas cependant moins grave et moins certaine.

Bratiano est le frère de Dimitri Bratiano, Valaque réfugié à Londres et membre du comité central démocratique européen. Affilié au comité valaque, dont le siège est à Paris, il déploie une grande activité pour faire imprimer secrètement un catéchisme révolutionnaire destiné à démoraliser les soldats et les paysans de la Valachie. Il s'occupe aussi, quoi qu'il en dise, des affaires politiques de la France. Ses opinions, ses liaisons le mettent en rapport avec les membres les plus influents du parti démagogique; à tel point que si un lien réel et sérieux rattache les sociétés secrètes de Paris à celles de Londres, nul n'est mieux placé que Bratiano pour leur servir d'intermédiaire. Il est d'ailleurs signalé à l'administration comme un homme aussi souple que violent, et, en somme, extrêmement dangereux.

Les bulletins communiqués aux conjurés par les mariés Ruault et déjà répandus de tous côtés avaient une grave importance, et l'autorité dut en rechercher activement l'origine.

Le 16 juin, à cinq heures du matin, le commissaire de police de la section de la Monnaie, porteur d'un mandat de M. le préfet, se présenta rue Mézières, n° 4, au domicile de Bratiano; une grande caisse en bois blanc fut découverte et saisie; sommé d'en faire l'ouverture, Bratiano répondit qu'elle ne lui appartenait pas, qu'il n'en avait pas les clés et qu'il ne connaissait pas le contenu; et pourtant, indépendamment de

la serrure, cette malle était close par une bande de papier scellée de deux cachets aux initiales de l'inculpé. La malle, ouverte alors d'autorité, laissa voir tout un appareil complet d'imprimerie: à côté de caractères neufs et distribués dans cent soixante-trois cornets, une casse à double compartiment, également neuve; puis, avec tous les accessoires et ustensiles nécessaires, on saisit la forme, entièrement composée, qui a servi à l'impression des deux bulletins du comité directeur. On saisit aussi trois lignes de composition formant le début d'un troisième bulletin, ainsi conçues: « Ce n'est pas à l'armée prémonitrice de décembre que nous nous adressons; ce n'est pas à cette machine gouvernementale qui combattit à toutes les époques pour le pouvoir, en juin 1848, en mai 1839, en juin 1832, en avril 1834... Non, ce n'est pas cette malle... » La composition, tout à coup interrompue, s'arrêta là, mais à côté se trouve une certaine quantité de papier, mouillé d'abord, puis séché, prêt, en un mot, à recevoir l'impression. Il n'est pas difficile de comprendre de quelle nature ont dû être les circonstances qui ont empêché ce nouveau travail d'arriver à son terme.

Quant aux deux premiers bulletins dont un assez grand nombre a pu être recueilli, leur étendue et leur violence même ne permettent pas de les transcrire ici. Qu'il suffise, quant à présent, de constater qu'ils sont un tissu des plus abominables provocations contre l'Empereur; un appel direct à l'insurrection et au massacre. Le premier, par exemple, daté du 20 mai 1853, et intitulé: Le Réveil, se termine par ces mots: « Au nom de nos amis persécutés, déportés, fusillés, citoyens, relevez-vous et reprenez l'œuvre interrompue de la révolution. Tout annonce un dénouement prochain. Le jour et le lieu de l'action ne peuvent pas être encore connus; mais la résolution est prise et chacun se prépare. On se voit, on se choisit, on a pris des moyens rapides et sûrs de se concerter. Citoyens, tenez-vous prêts! » Le deuxième, intitulé: A la Conscience publique, et daté du 5 juin, se termine ainsi: « Encore une fois, veillons et courons à nos armes au premier signal. »

A la vue de tous ces objets si compromettants, Bratiano persista dans ses dénégations; mais l'instruction n'a pas tardé à les faire tourner contre lui-même. Bodin, congédié de sa maison, déclare que, le dimanche 12 juin, vers deux heures après midi, Bratiano est sorti de la maison de faire monter dans son appartement une caisse que l'on allait sans doute apporter. Vers trois heures, en effet, la malle arriva dans un fiacre et fut déposée chez Bratiano. A son retour, il demanda la clé, et comme elle n'avait point été laissée, il montra beaucoup d'humeur et envoya sur-le-champ chercher un serrurier pour en faire l'ouverture. Bratiano est donc déjà convaincu de mensonge, en ce qu'il connaissait parfaitement le contenu de la malle; il n'est pas moins certain que la clé refusée par lui était cependant en sa possession; car, ouverte par son ordre, le 12 juin, elle se trouve fermée à clé le 16, quand le commissaire de police se présente.

Bratiano persiste à soutenir qu'il n'a rien imprimé chez lui. Un ami, qu'il refuse de nommer, lui aurait confié un dévôt, et voilà tout. Il aurait ouvert la malle par simple curiosité, et s'il y a ensuite apposé son cachet, c'est pour empêcher que d'autres ne fussent aussi indiscrets que lui. L'ami inconnu est venu le voir du 12 au 16; c'est ainsi que la malle a été refermée.

De ce simple exposé que résulte-t-il? Des hommes ont formé un complot contre les jours du chef de l'Etat; l'un d'eux annonce, le 5 juin, dans une réunion secrète, que le lendemain il mettra les conjurés en possession d'une imprimerie; il montre les bulletins qui en émanent; mais le lendemain on a trop à faire; on se prépare pour l'exécution du complot, fixé au 7, et l'imprimerie n'est pas livrée aux accusés Alix et Mariet. Le complot échoue; des arrestations sont faites le 8 et le 9; on sent la nécessité de déposer l'imprimerie dans un lieu sûr. Le 12, une imprimerie est apportée mystérieusement chez Bratiano. Bratiano est un homme dont les opinions sont tout à fait en harmonie avec celles des conjurés. Il dispose de l'imprimerie comme de sa propriété, il fait ouvrir par un serrurier la malle qui la renferme; il la scelle de son cachet. Cette imprimerie est celle qui a servi à imprimer les bulletins que l'un des conjurés a distribués à ses complices.

De ces bulletins, l'un est daté du 20 mai, quelques jours avant la réunion Decroix; le second, du 5 juin, avant-veille de la tentative de l'Hippodrome. Les ouvrages les plus immondes sont accumulés dans ces bulletins; ce sont les ouvrages proférés par Ruault et ses complices. L'attentat, l'insurrection que ces bulletins encourageaient, c'est l'attentat, c'est l'insurrection que préparent Ruault et ses complices. Et ce mode d'action rapide que les bulletins révèlent, et ce dénouement prochain qu'ils annoncent, et cette résolution prise, et chacun qui se prépare, c'est la définition, c'est le complot rendu, en quelque sorte, de ce qui se passe dans les ténébreuses réunions où l'on surprend Ruault et ses complices. Est-il possible de rattacher par des liens plus étroits l'accusé Ruault à l'accusé Bratiano, l'auteur des écrits prêchant l'attentat aux conspirateurs prêts à le consommer? Les dénégations de Bratiano ne sauraient donc prévaloir contre les faits qui l'accusent, contre la loi qui le condamne.

10° GÉRARD.

Gérard, né le 6 décembre 1814 à Chambray (Meurthe), tailleur, rue de la Jussienne, 5. Gérard, au rebours de sa profession, aujourd'hui simple ouvrier, travaille peu, dépense beaucoup, et cependant ne doit rien. Tout porte à croire qu'il s'est fait de la politique un moyen d'existence. Il est, dans tous les cas, le trésorier de l'Association. Il est un des plus ardents, un des plus actifs, un des plus compromis parmi tous les accusés.

Dès le 2 juin, on le trouve avec Folliet et Ruault dans cette promenade du Palais-Royal où Alix soumettait d'abord et comme à ses juges suprêmes, le plan de barricades qu'il avait conçu. Le 5 il était à la plaine des Vertus: Folliet le croit; Alix l'affirme. Le 6, c'est chez lui que Joiron, Mariet et Ruault se réunissent. C'est lui qui remet à ce dernier les 40 francs et les cinq pistolets renfermés dans un panier. Il n'est pas seulement le membre actif, le trésorier plus ou moins fidèle de l'Association; il est en est aussi le racoleur le plus ardent; c'est lui qui présente Deney; c'est lui qui fait recevoir de Meren; c'est lui qui, avec cette hypocrisie humanitaire dont les socialistes ont si bien le secret, amène le docteur Follet avec sa troupe, le 5 juillet, aux abords de l'Opéra-Comique. Vainement sur ce point il se retranche dans ses sentiments d'humanité; vainement il croit se défendre en disant que le docteur Follet était là pour panser les blessures de l'Empereur aussi bien que celles des frères et amis; le docteur Follet ne lui laisse pas même le mérite de cette révolante équivoque: il a été amené par Gérard, parce qu'un complot est tramé entre lui et ses complices contre la vie de l'Empereur, et que le sang du peuple pourra couler aussi.

Gérard, au milieu de dénégations sans portée, se condamne à des aveux qui ne sont pas même nécessaires à l'accusation. Il est allé aux fortifications le 5 juin; le 5 juillet, il s'est promené avec le docteur Follet aux abords de l'Opéra-Comique; mais comme simple curieux, ajoute-t-il. Non, répond l'instruction; mais pour donner ses ordres parricides et pour se retirer, en chef habile et prudent, vers neuf heures et demie environ, au moment où, suivant ses prévisions, le crime préparé par lui allait être consommé par ses complices.

11° DENEY.

Charles-François-Marie Deney, né à Paris le 13 septembre 1823, tailleur, rue Saint-Honoré, 278. Deney était autrefois un ouvrier paisible et laborieux; mais demeurant dans la même maison que Gérard, il eut le malheur de se mettre en contact avec cet homme dangereux, et dès-lors il devint un des adeptes du socialisme.

Arrêté le 5 juillet aux abords de l'Opéra-Comique, il était porteur d'un pistolet chargé et amorcé. Cette circonstance ôte à ses aveux une partie de leur mérite. Les pièces saisies chez lui permettent également de douter qu'il ait fallu recourir à de grands efforts pour le séduire. On doit cependant le croire quand il accuse Gérard et de Meren de l'avoir entraîné, quand il reproche à Turenne de lui avoir remis le pistolet destiné à faire feu sur l'Empereur. Pour le fortifier sans doute dans ses résolutions, on lui montrait du doigt les étudiants attendant, pour venir en aide aux conjurés, que la mort de l'Empereur donnait le signal des barricades.

12° COPINOT.

Adrien-Eugène Copinot, né le 6 mars 1831 à Toussy (Yonne), papetier rue de Chabrol, 5. Arrêté le 5 juillet aux abords de l'Opéra-Comique, il était porteur de deux pistolets prêts à faire feu, d'une boîte à poudre et d'un couteau catalan. Interrogé le 6 juillet, il tente d'éluder les questions; mais

le 13, amené de nouveau devant le magistrat, il s'écrie: Il faut bien que je parle, puisqu'il n'y a pas parmi nous un homme capable de garder le secret. Ses aveux, néanmoins, sont semés de réticences. Il déclare avoir été introduit trois mois auparavant dans la société secrète par Ruault, mais il en savait, dit-il, bien peu de chose. Il a reçu de Mariet et remis, le 6 juin, à une réunion de ce jour, il a vu Ruault charger les pistolets que Gérard venait de lui livrer, il a vu en remettre un avec Ruault, il est allé à l'Hippodrome, mais sans armes, s'il faut l'en croire. Le 8, il suivait son chef au Luxembourg et prenait part à la conférence entamée avec les étudiants Langardière, Ranc et Lafize. Là, on aurait parlé politique; mais Copinot ne peut, dit-il, préciser le sujet de la conversation.

Tels sont les aveux de cet accusé, domiés par la terrible charge d'une arrestation en armes et en flagrant délit.

13° DE MEREN.

Paul-Richard-Dieuonné-Jean-Baptiste dit le Belge, né le 11 février 1828 à Marche (duché de Luxembourg), comptable, demeurant à Paris, rue Montorgueil, 38. De Meren est un homme important parmi ses complices. En 1847 et 1848, il fut successivement nommé à Marche et à Hervé percepteur des postes. Révoqué quelques mois après il parcourut les villes de Bruxelles, Namur et Liège, vivait dans l'oisiveté et dissipait le patrimoine qu'il avait reçu de son père. Donné de ressources, il revint trouver sa mère, dont il partagea quelque temps le domicile. Bientôt il fut signalé pour les désordres de sa conduite et la violence de ses opinions. En mars de l'année, ayant dans une orgie mutilé une statue de Saint-Roch au seuil d'une église, il fut condamné pour ce fait à six mois d'emprisonnement, et se débarrassa par la fuite à l'exécution de la sentence. C'est à Paris qu'il vint chercher un refuge. Il arriva un jour du mois d'avril chez les époux François, veuve de la Belgique par l'Angleterre, suivant l'expression de ces deux témoins. Il était dénué de tout et trouva le moyen, non seulement de se faire nourrir et loger pour rien chez ces gens, mais de se faire prêter encore par eux de petites sommes dont une partie était consacrée à acheter des armes pour les conjurés.

Il a été dit plus haut que de Meren avait été affilié par Gérard. Le fils de son père bien tôt le digne élève de son patron; il concourut avec lui, suivant Deney, à organiser la société et à recruter chaque jour de nouveaux frères. Huit jours avant le 5 juillet, il disait à l'accusé Jaud: Nous allons recommencer, tenez-vous prêts. Il parlait à l'accusé Follet dans le même sens, déclinant par son langage, tout à la fois sa position avancée dans l'affiliation et la violence de son caractère. « Les groupes d'ouvriers vont se fusionner, disait-il, avec ceux des étudiants; nous avons un comité central destiné à correspondre avec l'étranger, à relier les sociétés diverses en un seul faisceau, et à donner ainsi l'unité aux opérations. Aussitôt l'Empereur tué, ajoutait-il d'un air dégagé, Paris sera divisé en 20 zones et hériées de barricades. »

Le 3 juillet, de Meren ne manqua pas de se trouver à la réunion décisive de Saint-Mandé. Toute la journée du 5 fut employée par lui au: préparatifs de la soirée: il achetait chez le sieur Métyer, armurier et concierge, rue Mandar, 14, trois paires de pistolets qu'il payait 30 fr. d'avance, lui, réduit à emprunter son port ou à son logeur; il en emporta deux paires avec lui et envoyait chercher la troisième avant le soir. Le même jour, il mandait chez lui l'accusé Gabrat qui s'exprime ainsi au sujet de cette entrevue: Le Belge me remit un pistolet tout chargé et amorcé, en me recommandant de ne pas manquer au rendez-vous de l'Opéra-Comique, et vous savez, ajoute-t-il en s'adressant au magistrat instructeur, vous savez ce que l'on allait y faire. Gabrat, mis en présence de l'accusé de Meren, s'écrie: Je le reconnais parfaitement, c'est le Belge, c'est mon chef de groupe.

En ayant ainsi fini avec Gabrat, de Meren se tourne d'un autre côté: il avait assigné un rendez-vous près de Saint-Eustache au nommé Commès; il va le rejoindre, l'emmène chez lui avec plusieurs autres conjurés; là, il se met à charger les pistolets, et il apporte à cette œuvre de mort une telle ardeur, que les époux François entendent du dehors le bruit de la charge et le craquement des Latteries que l'on arme; il remet un de ces pistolets à Mariet, deux autres à Jaud, puis il conduit ses hommes à l'Opéra-Comique où il les installe à leur poste. Confronté avec l'accusé Commès, le reconnaît parfaitement, et s'écrie: C'est bien lui, c'est le Belge, il nous a conduits à l'Opéra-Comique pour assassiner l'Empereur; il devait donner le signal en faisant feu le premier de ses deux coups. Comme lui-même avait reçu de De Meren les deux pistolets saisis sur lui le 5 juillet.

Deney n'est pas le dernier à reconnaître de Meren; c'est par lui et par Gérard qu'il a été affilié; c'est lui et Gérard qui ont puissamment contribué à l'organisation des Deux-Cents. Le soir du 5 juillet et pendant que les conjurés prenaient position autour de l'Opéra-Comique, il a vu de Meren se promenant dans le passage du Saumon avec le docteur Follet.

De Meren, recherché après cette sinistre soirée, avait disparu; il fut arrêté un peu plus tard à Melun, chez un tailleur nommé Favrot, connu pour être un fougueux démogogue. Conduit devant le juge d'instruction, il s'écrie: Savez-vous comment j'ai été conduit là-dedans? Je ne suis qu'un instrument. Mais les confrontations se succèdent, et avec elles les preuves de l'importance que cet accusé avait acquise dans le complot; c'est alors que confondu, atterré, il balbutie et se borne à dire: Je ne veux pas répondre; je m'expliquerai plus tard aux débats. La culpabilité de l'accusé de Meren éclate jusqu'à l'évidence.

14° MATZ.

Jean-Georges Matz, dit le Cuirassier, né le 26 octobre 1800 à Rishofheim (Bas-Rhin), boulanger, passage Latiule, n° 27, aux Batignolles. Connu par l'exaltation de ses opinions. En 1844, impliqué à Lunéville, dans l'affaire du complot militaire, pendant dix-huit mois en fuite. En juin 1832, compromis dans l'affaire de la rue de la Reine-Blanche. Matz avoue avoir connu Ruault chez Perret, marchand de vin, transporté et depuis décedé. Il est forcé de reconnaître qu'il s'est trouvé, mais par hasard, le 7 juin, à l'Hippodrome où il a bu avec Maillet.

D'abord, on admet difficilement que Maillet, armé comme il l'était, prêt à consommer le plus odieux des attentats, fût resté à boire avec un homme étranger à la conspiration. Mais c'est que les choses ne se sont pas passées comme le raconte l'accusé Matz: C'est lui, dit Maillet, qui quelques mois auparavant m'a présenté à la société secrète; souvent en m'apportant mon pain, il me parlait politique; il m'annonçait une révolution prochaine et le triomphe du socialisme; il m'a promis un jour de me conduire dans une maison où je verrais de vrais républicains, et en effet, un dimanche, il nous conduisit, Régnier et moi, chez Ruault. Ce dernier était sorti; un inconnu, âgé de quarante-cinq ans environ, survint, Copinot apparut à son tour, et tous deux servirent de guides aux nouvelles recrues jusqu'à une maison de la rue des Grés, près la place du Panthéon. Là, plusieurs étudiants se trouvaient réunis: On se rappelle l'exclamation triomphante de Copinot: Nous vous amenons des bras! La conversation s'engagea aussitôt sur la politique; il fallait faire des barricades, montrer du cœur, etc., etc.

C'est ainsi que Matz aurait fait son entrée dans la société; et ces précédents ainsi expliqués donnent à la présence de cet accusé sur les buttes de l'Hippodrome son véritable caractère. Evidemment il était là, venu avec Maillet, appelé par le même ordre, prêt à concourir au même but. Matz est bien forcé de reconnaître la matérialité des faits: « Oui, c'est bien lui qui a conduit Maillet chez Ruault et de là rue des Grés; rue des Grés où, de son aveu, on complétait d'assassiner l'Empereur sur la route de Saint-Cloud; mais il y allait lui-même pour la première fois. » Cela est possible: c'est la fusion qui commence à se faire, et cette circonstance alléguée par Matz n'affaiblirait pas les preuves de sa culpabilité. Ce n'était pas assez d'avoir figuré le 7 juin à l'Hippodrome. Tout porte à croire que Matz n'a pas manqué, le 5 juillet, au rendez-vous de l'Opéra-Comique. On lui a demandé l'emploi de son temps pendant cette soirée, et ses réponses embarrassées, contradictoires, ont concouru à fortifier les charges qui, sur ce dernier point, s'élevaient contre lui.

15° MAILLET.

Alexandre Maillet, né en octobre 1822 au Cateau-Cambrésis (Nord), cordonnier, rue de la Butte-Chaumont, n° 14.

(Voir le SUPPLÉMENT.)

D. Vous examinerez ces hommes? — R. J'ai connu Copinot...
 D. Comment connaissez-vous Ruault? — R. Je l'avais con-
 nu dans la rue.
 D. Ce n'est pas acceptable. Il ne serait pas allé chez vous;
 il se serait fait passer pour un autre. — R. C'est possible.
 D. Vous avez été poursuivi pour cela? — R. Mais je n'ai pas
 été condamné.
 D. C'était dans une circonstance sérieuse. En 1836, deux
 grands coupables venaient d'être condamnés, à la peine capi-
 tale. Ils ont demandé à faire des révélations, à la suite des-
 quelles Ruault, Baugui furent arrêtés. On trouva sur l'un d'eux
 des lettres, et vous savez quel était le premier nom qui y figu-
 rait? — R. Ça m'étonne que la justice ne sache pas que j'étais
 nommé.
 D. Ça qui nous étonne, c'est que ce soit à nous que vous dis-
 siez cela. Deux ans après, vous avez été condamné pour déten-
 tion d'armes de guerre. C'est toujours la même chose et par les
 mêmes hommes: la guerre à la société. Quoi qu'il en soit, vous
 êtes en rapport avec Ruault et Copinot. Qu'est-ce qu'ils vous
 ont dit? — R. Je n'ai pas voulu accepter.
 D. Nous examinerons cela tout à l'heure. Qu'est-ce qu'ils
 vous ont dit? — R. Il y en avait un nommé Bossieux...
 D. Bossieux! Pourquoi n'en avez-vous pas encore parlé? — R.
 Le juge d'instruction a mal entendu.
 D. Nous connaissons cela, c'est la faute du juge d'instruc-
 tion. Pourquoi avez-vous nommé Copinot et Ruault? — R.
 Ruault m'a fait des ouvertures pour être membre d'une so-
 ciété secrète.
 D. Quel était le but de cette société? — R. C'était une orga-
 nisation que je ne connais pas.
 D. Pourquoi faire? — R. C'est leur affaire. On m'a parlé
 d'insurrection.
 D. C'est le but. Quel était le moyen? — R. C'est leur affaire.
 D. C'est la votre aussi. Ne vous a-t-on pas dit qu'il y avait
 un projet d'attenter à la vie de l'Empereur? — R. Je crois ça.
 D. Il ne suffit pas de le croire; était-ce cela? — R. Oui, as-
 sés.
 D. Qui vous a dit ça? — R. Ruault.
 D. C'est bien entendu. Qu'avez-vous dit à cela? — R. Je n'ai
 pas voulu en faire partie.
 D. Bien. Cependant quelques jours après on vous trouve à
 la porte de Gérard que vous attendiez. On se dirige vers le
 Palais-Royal, là, un individu vous soumet un plan de barri-
 cades sur papier, et on le discute sérieusement. Si vous n'a-
 vez pas voulu accéder, vous n'auriez pas été avec Gérard dont
 nous connaissons les principes et la capacité en ces matières?
 — R. Je n'ai pas été chez Gérard; je l'ai attendu à la porte.
 D. Que s'est-il passé dans cette excursion? — R. On a parlé
 d'un projet de barricades.
 D. Il y avait une pensée insurrectionnelle? — R. Il y avait
 cette pensée, je l'ai su.
 D. Il y avait là Alix, Gérard, et qui? — R. Ruault.
 D. Rien n'a été décidé; mais il a été question d'une réunion
 chez Decroix? — R. C'était pour autre chose. J'y allais pour
 faire connaissance avec Vauthier.
 D. Il a été question de barricades? — R. C'est par hasard.
 D. Le ministère public n'admet pas ce hasard; il pense que
 cette réunion avait pour but de consulter un plus grand nom-
 bre de conjurés. Vous y étiez et vous présidiez? — R. Oh!
 D. Vous présidiez et vous y avez parlé des barricades...
 Vous avez dit que ce plan se rattachait à un plan d'assassinat
 de l'Empereur! — Oh! ça été dit par de mieux initiés que
 moi.
 D. Vous voulez rejeter ça sur Vauthier et Budan; prenez garde,
 vous recevrez la-dessus de sérieux démentis. Avez-vous dit
 que ces barricades se rattachaient à un projet d'assassinat de
 l'Empereur? — R. Oui; je le savais par un journal de Reims
 et par la Presse.
 D. Ces journaux n'ont pas dit ça. — R. Au surplus, je me
 suis retiré, parce que j'ai vu que ça ressemblait à une réunion
 politique.
 D. C'était prudent. On s'est rassemblé quelques jours après
 chez vous? — R. Je n'ai pas voulu de ça.
 D. Quel devait être le but de cette réunion? — R. C'était le
 but de décider l'insurrection, le jour...
 D. Les choses étaient assez mûres alors pour l'insurrection?
 — R. Il y avait des hommes qui le pensaient; ce n'est pas
 ceux qui étaient là. Ruault et Copinot n'étaient pas là.
 D. Qui avait donc parlé de cette réunion? — R. Ce sont eux,
 Ruault et Copinot. Je n'ai pas voulu: la réunion a eu lieu
 ailleurs.
 D. Ce que vous dites est vrai, et ceci a une grande impor-
 tance au procès. Les conspirateurs se sont rendus chez vous,
 vous les avez écoutés, et ils sont allés ailleurs. La police sa-
 vait cela, et votre maison était surveillée. On a vu venir ceux
 qui étaient convoqués et qui se sont dirigés vers les fortifica-
 tions. Combien y avait-il de monde? — R. Il y avait bien
 quinze personnes.
 D. Qui? — R. Il y avait Ruault, Copinot.
 D. Lux? — R. Je ne le connaissais pas.
 D. Il y était? — R. Je crois que oui.
 D. Qu'a-t-on décidé? — R. L'attentat était convenu.
 D. Entre qui? — R. Entre ces messieurs.
 D. Comme conséquence, l'insurrection? — R. Oui.
 D. Elle fut décidée? — R. Oui.
 D. Na-t-on pas décidé que le système de barricades d'Alix
 serait employé? — R. C'est le contraire qui a été décidé.
 D. Sur la proposition de Ruault? — R. Oui.
 D. La permanence a été décidée par la société? — R. Oui.
 D. C'est n'a pu être décidé que par les chefs. A partir de
 quel jour cette permanence? — R. A compter du 6.
 D. Fut-il convenu qu'on attaquerait l'Empereur le lende-
 main à l'Hippodrome? — R. Ça regardait ces messieurs; ils
 ont dit d'arranger ça ensemble.
 D. Vous deviez être mieux initié que ça? — R. Je crois que
 je suis expliqué là-dessus.
 D. Répétez ce que vous avez dit. — R. J'ai dit que le 6 et le
 7 y avait permanence, et le 7 attentat.
 D. Il y a un fait sur lequel je vous invite à être plus précis.
 — R. Si y a moyen.
 D. Oui, c'est le moyen de vous relever devant la justice.
 Avez du courage et nous vous soutiendrons.
 D. Le 6, vous avez reçu Ruault et Copinot? — R. Je n'ai re-
 çu personne ce jour-là.
 D. Passons. Le 7, au matin, trois personnes qui devaient
 jouer un rôle très important sont venues chez vous, et l'acte
 d'accusation dit que c'était pour prendre leurs dernières ins-
 tructions. — R. J'étais à mon travail.
 D. Ces personnes vous ont attendu? — R. Il a pu venir Lux
 et Ruault. J'étais alors au chemin de fer.
 D. La surveillance était telle que nous savions tout cela avant
 que vous ayez parlé. Qu'est-ce que Monchirond venait faire
 chez vous? — R. Il venait me donner des renseignements sur
 une demoiselle qui devait épouser un de mes parents.
 D. Il n'a rien dit de ce qui devait se passer à l'Hippodrome?
 — Non, je crois qu'il n'était pas initié.
 D. Les propos qu'il a tenus annoncent qu'il en savait beau-
 coup? — R. Il ne m'a rien dit. Nous ne sommes pas restés
 ensemble plus de cinq minutes.
 D. Ce serait bien peu. Dans vos réunions, il a été question
 de pièces d'artillerie. Qu'est-ce qui vous en a parlé? — R. Ah!
 c'est Copinot.
 D. Comment était-ce? — R. C'étaient des canons faits avec
 des tuyaux d'un pied de long.
 D. Vous a-t-il dit qui les avait faits? — R. Non.
 D. Nous le savons. A-t-il dit dans quel but? — R. Pour
 l'insurrection.
 D. Où devaient-on les placer? — R. Sur les barricades.
 D. Mais vous ne désapprouvez pas? C'est en cela qu'est le
 complot. Vous avez approuvé, vous avez assisté, vous
 étiez capable, c'est le complot. Connaissant ce dont vos ac-
 tions étaient capables, vous avez dit: « Je ne sais pas si tels
 et tels étaient à l'Hippodrome, où je n'étais pas si tels
 et tels. » Pourquoi cette impression? — R. Je ne sais pas.
 D. Expliquez-vous avec plus de sincérité sur la société se-
 crète. — R. Je n'en ai jamais fait partie; j'ai détourné les ou-
 vertures de chemin de fer d'en faire partie.
 D. Il faut que MM. les jurés sachent qu'il n'est pas question
 d'insurrection, il ne s'agit que du complot; une autre que-
 stion connaît-elle de la société secrète. Il est bon que tout le
 monde sache que la société secrète jouera un grand rôle dans
 ces débats comme ayant été le moyen pour arriver au complot.
 — R. Si j'avais voulu organiser une société secrète, j'en aurais

fait une formidable.
 D. Il paraît que vous connaissez les dangers de ces sociétés.
 Le mot formidable que vous venez de prononcer restera dans le
 débat. Votre explication sera l'objet d'une appréciation, soit ici,
 soit sur tout ailleurs, sur l'existence de ces sociétés. Pour vous,
 vous avez pris part à trois réunions dans lesquelles le complot
 a été organisé. Asseyez-vous.
 M. le président: Ruault, levez-vous. Vous venez d'entendre
 ce qu'a dit Folliet. C'est vous qui lui auriez fait part du pro-
 jet d'attentat. Reconnaissiez-vous cela? — R. Non.
 D. Pourquoi Folliet le déclare-t-il? — R. Je n'en sais rien.
 D. Vous êtes allé à la réunion des fortifications? — R. Non.
 D. Comment se tromperait-on ainsi sur vous? — R. Je n'en
 sais rien.
 D. Vous avez conçu l'attentat qui devait aboutir à une in-
 surrection? — R. Non.
 D. Vous avez acheté des pistolets? — R. Non.
 D. Vous avez été chez Gérard? — R. Je ne le connais pas.
 D. Avec deux pistolets que vous avez reçus, vous avez armé
 deux individus qui le déclarent? — R. Non.
 D. Vous n'êtes pas? — R. Oui.
 D. Le 7, vous étiez à l'Hippodrome? — R. J'étais au Lou-
 vre.
 D. Vous travailliez inégalement? — R. J'étais assidu.
 D. Vous connaissez Folliet? — R. Je ne le connais pas.
 Folliet: Je ne peux pas l'empêcher de dire ça.
 D. Vous persistez dans ce que vous avez dit jusqu'ici? — R.
 Oui.
 D. Vous entendez, Ruault; il a dit que c'était votre affaire.
 Vous ne comprenez pas? — R. Si, monsieur, très bien.
 D. Connaissez-vous Copinot, Gérard? — R. Non.
 D. Et Lux? — R. Ni Lux.
 D. Ah! ni Lux non plus! C'est grave, ceci. Il serait inutile de
 vous interroger plus longtemps. Asseyez-vous.
 M. le président: Monchirond, il n'y a contre vous qu'un
 fait, mais il est grave. Vous avez été chez Decroix.
 Monchirond: C'est un peu moi qui ai causé cette réunion.
 D. Vous avez été poursuivi dans l'affaire du Comité de ré-
 sistance? — R. J'ai été poursuivi, mais rendu à la liberté.
 D. Et dans l'affaire du 2 décembre? — R. J'ai été mis en
 liberté par un rapport de M. le général de Goyon.
 D. C'est à-dire que vous avez été désigné pour la transpor-
 tation, puis gracié. Laissez-vous. Vous dites que vous avez
 provoqué la réunion chez Decroix. — R. Par suite des bruits
 d'insurrection entre les légitimistes et les orléanistes, nous
 crûmes devoir, nous, débris de la république, nous réunir
 pour aviser.
 D. Vous comprenez qu'on ne croira pas ça. — R. Permet-
 tez; je dis ce qui est. Nous voulions avoir l'opinion de M. Vau-
 thier sur l'esprit des ouvriers du chemin de fer.
 D. Cela n'est pas admissible. — R. C'est tout pour moi; car
 les faits généraux me sont étrangers.
 D. Mais pas du tout. Il a été question d'attentat à la vie de
 l'Empereur!... — R. Il en a été dit un mot, et je m'explique-
 rai là-dessus. Tout le temps de la réunion a été consacré à re-
 cevoir les communications de M. Vauthier, et elles n'étaient
 pas de nature à nous satisfaire.
 D. C'est constant. Vauthier, frère de deux hommes actuel-
 lement déportés, sur qui l'on devait compter, a été sondé sur les
 dispositions des ouvriers, et il nous dira ce qu'il a dit à cette
 réunion.
 Monchirond: Il n'est pas cité.
 M. le président: Il le sera. Il n'a été sondé que sur ce fait
 secondaire. Le fait principal était l'attentat à la vie de l'Em-
 pereur.
 Monchirond: J'attends qu'on me prouve que je l'ai su.
 D. Vous avez dit: « Le colonel Charras sait tout. » — R.
 J'ai dit tout le contraire. J'ai dit: « Peu nous importent les
 noms; nous ne sommes pas ici pour agiter des noms pro-
 pres. »
 D. Nous n'admettons pas ça. — R. J'ai pour moi les six ou
 sept personnes qui m'ont entendu.
 D. Et contre vous ceux qui vous ont entendu aussi? — R.
 Je ne formellement.
 D. C'est une dénégation en face d'une affirmation. — R. Je
 savais en mai dernier qu'il y aurait une insurrection légitimo-
 orléaniste.
 D. Nous n'en avons rien su. — R. J'étais probablement mieux
 informé que vous. J'affirme ceci sous la foi du serment.
 D. On ne vous demande pas de serment. — R. Je suis fâché
 de m'être servi de ce mot qui nous fait allonger la conversation
 sur ce point.
 D. Je vous fais remarquer que vous parlez avec trop d'assu-
 rance de ce projet d'insurrection par les légitimistes... — R.
 Et par les orléanistes.
 D. Soit! par les orléanistes? — Oh! j'y tiens. Je pourrais
 citer des noms propres, ce que je ne ferai pas.
 D. C'est un fait nouveau, et l'on peut craindre que ce soit
 par la nécessité de votre défense que vous disiez cela? — R.
 Ce n'est pas mon défenseur en tout cas qui m'aurait soufflé
 cela, puisque je vous l'avais dit avant que vous me l'avez
 nommé.
 D. Qu'étes-vous allé faire chez Folliet? — R. J'allais le prier
 d'employer un individu au chemin de fer; et puis, j'avais à
 lui demander des renseignements sur un employé qui devait
 épouser une demoiselle Christophe, que vous entendez.
 D. Vous avez disparu de votre domicile quelques jours après,
 le 7 juin. Le ministère public pense que si l'objet de la réu-
 nion était ce que vous dites, vous n'auriez pas pris la fuite?
 — R. Ah! pardon... je n'ai pas quitté Paris. J'ai fait passer
 mes certificats à M. le procureur-général. Le jour de l'arres-
 tation de Decroix et le lendemain, j'ai travaillé comme d'habi-
 tude. Ce n'est que le surlendemain que, voyant entrer un agent
 de police dans mon bureau, j'ai disparu, mais pas de Paris.
 D. Que vous avez quitté votre domicile le 7 ou le 10, vous
 ne l'avez pas moins quitté? — R. Ah! c'est que, voyez-vous,
 quand les arrestations commencent, il n'y a pas de raison pour
 que ça s'arrête.
 D. Surtout quand on a assisté à la réunion Decroix. — R.
 Non! surtout quand on a déjà un dossier à la préfecture.
 D. On a pensé qu'ayant fait ce qu'avaient fait les autres,
 vous vous débriez aux recherches de la justice. — R. Je suis
 resté à Paris, pourquoi ne m'a-t-on pas arrêté?
 D. Cela prouve que la police, qui sait tant de choses, ne con-
 naissait pas votre domicile secret. — R. C'est évident.
 D. Vous avez été heureux de votre liberté conquise, car vous
 l'avez célébrée en vers. Avez-vous quelque chose à dire sur
 Vauthier et autres, auxquels vous faites allusion dans les pa-
 piers saisis? — R. Ce sont des observations personnelles, et
 vous les entendrez quand je les ferai.
 D. Il reste encore un mot qui vous a été dit quelques jours
 après: « Il y a eu assez de victimes, il faut en finir. » — R. Ah!
 pardon; si ceci a été dit, ce n'est pas quelques jours après,
 mais le 3 juin même. Au surplus, je ne crois pas Robin capa-
 ble de m'avoir dit ces paroles.
 Le défenseur de Decroix: L'accusé peut-il nous dire pour-
 quoi on s'est réuni chez Decroix?
 Monchirond: Simplement parce que son domicile était plus
 rapproché de nous que celui de Vauthier. Si le contraire avait
 eu lieu, nous serions allés chez Vauthier, et Vauthier serait ici
 à la place de Decroix.
 D. Avez-vous dit que 500 hommes suffiraient pour occuper
 l'Hôtel-de-Ville et 30 hommes par mairie? — R. C'est possible;
 j'arrivais là avec une idée d'insurrection possible, mais de
 la part des légitimistes et des orléanistes.
 D. Le ministère public donnera probablement un autre sens
 à ces mots. Ce sera l'objet d'une discussion ultérieure.
 M. le président: à Decroix: C'est chez vous qu'a eu lieu la
 réunion? — R. C'est vrai.
 D. Plus qu'un autre, vous auriez dû vous tenir sur vos gar-
 des? — R. M. Monchirond m'avait dit qu'il viendrait des amis
 à lui pour me voir. Quand j'ai rentré, j'ai trouvé quatre ou
 cinq personnes dans mon jardin. J'ai cru qu'on regardait
 le regardait marcher sur le toit. Je ne connaissais pas ceux qui
 étaient là, et ils sont partis sans que je les aie connus.
 D. Ce n'est pas croyable; des témoins disent que vous étiez
 au courant de tout? — R. Je ne puis pas croire qu'il y ait
 une personne qui ait l'impudence de dire ça.
 D. Ne vous servez pas de ce mot? — R. Ah! c'est peut-être
 un peu leste!... Je rétracte ça.
 D. Vous devez à la clémence du souverain d'être revenu de
 Belle-Isle, et vous avez su qu'on voulait attenter à sa vie? —
 R. Je n'en ai pas eu connaissance.
 D. Des témoins disent le contraire? — R. Demandez à tous
 mes coaccusés.

D. Je ne parle pas de vos coaccusés, mais des témoins? —
 R. Demandez à ce monsieur, le premier que vous avez inter-
 rogé, s'il ne connaît.
 D. Vous vous servez du mot: « Ce monsieur! » en parlant
 d'un homme qui a présidé une réunion chez vous? — R. Je
 ne le connais pas.
 D. Ce n'est pas croyable, vous, transporté de juin? — R. Je
 ne peux pas entendre parler des journées de juin sans les dé-
 plorer.
 D. Et vous avez raison. — R. On est venu me chercher pour
 marcher avec la garde nationale... ma femme a eu la bonté et
 même la maladresse de dire que je n'étais pas chez moi. C'est
 pour ça que j'ai été envoyé à Belle-Isle.
 D. Condamné à la transportation? — R. Pas condamné...
 mais envoyé...
 D. Nous ne tolérerons pas que vous attaquiez les décisions
 de la justice. — R. Il y a eu 33,000 transportés et pas 4,000
 coupables. Il y a toujours beaucoup de victimes dans les révo-
 lutions.
 D. Vous avez été condamné pour coalition, puis pour coups?
 — R. Oh! je n'ai donné des coups à personne; j'ai évité d'en
 donner.
 D. Laissez cela. Quelles étaient les personnes qui se sont
 réunies chez vous? — R. Je n'ai connu que Robin et Monchi-
 rond.
 D. Comment aviez-vous chez vous tant d'armes? — R. Tant
 d'armes? Je n'avais qu'un fusil à deux coups, venant de mon
 frère, et un carabine: le tout incapable de faire feu. J'avais
 deux gibernes, c'est vrai; mais j'ai un grenier qui n'a pas de
 porte, et ma femme avait permis aux voisins d'y déposer des
 ferrailles. Il y a une giberne et un sabre-poinard qui appar-
 tiennent à mon voisin Renaud. Quant à la poudre, elle vient
 de mon beau-frère qui a été pendant douze ans chasseur d'un
 comte. L'épée a été celle de mon père, ancien commandant de
 la garde nationale de Béthune... Il y a vingt ans qu'elle n'a
 été dégainée.
 D. Vous avez nié d'abord la réunion. — R. Le juge d'in-
 struction ne m'a pas parlé du jour même.
 D. Ce n'est pas sérieux. Asseyez-vous, en voilà assez. —
 R. Je tiens à ce que Monsieur les jurys sachent bien que ces
 armes sont incapables de faire feu.
 On montre le paquet d'armes saisis chez Decroix.
 M. le président: Admettez qu'on en saisisse autant chez
 tous les accusés, et l'insurrection devient facile.
 D. Lux, êtes-vous de Paris?
 Lux: Non, j'y suis depuis 1848.
 M. le président: Vous avez été condamné? — R. Oui, quel-
 ques fois.
 D. Pour chants séditieux? — R. Oui, pour des chansons.
 D. Aussi pour les troubles de Lyon? — R. Oui, c'était en
 1834, en Bourgogne. Il y avait des ouvriers qui voulaient re-
 conquérir la liberté, je leur ai donné un coup de main.
 D. Nous n'admettons pas cette explication. Vous avez été
 condamné pour vol et escroquerie? — R. Jamais, c'était une
 condamnation politique.
 D. Le dossier est là; il n'y a pas de politique là-dedans? —
 R. J'ai été condamné comme propagandiste.
 D. Vous aurez lecture du jugement et de ses motifs. — R.
 Oh!
 D. En 1848, vous étiez à Paris, et vous y avez joué un rôle?
 — R. Je ne connais pas de rôle... je n'en joue pas.
 D. Vous avez été un des premiers à violer, le 13 mai, l'As-
 semblée nationale? — R. Voici comment...
 D. C'est inutile. Vous avez été condamné ici pour fraude en
 matière électorale? — R. J'ai été condamné iniquement.
 D. C'est entendu. Vos précédents expliquent votre partici-
 pation aux actes actuels. Vous étiez aux fortifications? — R. Je
 ne comprends pas qu'on dise ça.
 D. Vous connaissez Alix? — R. Oui.
 D. Il ne vous veut pas de mal? — R. Non.
 D. Vous êtes allé chez lui? — R. Oui, prendre mesure de
 chaussures à sa sœur.
 D. C'est justement ce qu'il dit, et Folliet le dit aussi. — R.
 Je ne comprends pas que Folliet dise ça. Demandez-lui si j'y
 étais.
 M. le président: Vous allez avoir satisfaction. Folliet, avez-
 vous vu Lux à cette réunion?
 Folliet: Oui, monsieur.
 M. le président: Eh bien, Lux, vous avez une satisfaction
 complète.
 Lux: Il m'a connu quand j'étais membre du Comité démocra-
 tique.
 D. A quelle époque? — R. En 1849.
 D. Dans quel but ce comité? — R. Pour les élections, pardi!
 D. Qu'alliez-vous faire le 7 juin chez Folliet? — R. Je n'y ai
 pas été, je ne le connais pas.
 D. Les inspecteurs qui vous surveillaient vous ont vu le 7
 juin chez Folliet, chez Delbos, à la place Lafayette, où vous
 avez pris une voiture à vasistas; ils vous ont suivi jusqu'à
 la place de la Madeleine, où vous êtes descendu. — R. Je vous ré-
 pondrai, et quand MM. les jurys sauront comment j'ai été
 traité par l'instruction...
 D. Qu'est-ce que vous entendez par là? — R. Pardi! comment
 on a agi pour me faire connaître.
 D. Qui est-ce qui a agi? — R. La police, ou le juge d'in-
 struction.
 D. Ah! prenez garde. Expliquez-vous, mais soyez prudent.
 — R. Je prends ma défense dans l'accusation. Le 7, j'ai tra-
 vaillé de neuf heures à sept heures, et pourtant l'accusation
 dit qu'on m'a suivi et que j'ai pris la voiture n° 39. Je revien-
 drai là-dessus. On a dit que j'avais payé la voiture; je m'ex-
 pliquerai. Après cela, qu'on a vu ma figure au vasistas; toute
 personne honnête dira si c'est possible d'y reconnaître une fi-
 gure. Eh bien, c'était la figure de Ruault. L'accusation se con-
 tredit.
 D. Ça ne nous apparaît pas; seulement il paraît que vous
 mettiez tout à tour la figure au carreau. Vous verrez le co-
 cher et tout s'expliquera. Avez-vous pris ce fiacre? — R.
 Non.
 D. Etes-vous allé à l'Hippodrome? — R. Je n'en ai aucune
 connaissance.
 D. On vous a surveillé; vous avez donné des ordres, placé
 des hommes sur le passage de l'Empereur? — R. Je n'y étais
 pas. Si l'on m'avait vu pousser des cris et frapper dans mes
 mains, on aurait dû m'arrêter.
 D. Vous devancez ce que j'allais vous dire. Ne triomphez
 pas déjà, vous allez trop vite et vous parlez trop. Vous êtes si-
 gnalé comme ayant donné des instructions, fait des signaux et
 placé du monde. — R. C'est faux. Le juge d'instruction a
 fait placer des agents qui ne me reconnaissent pas, et le juge
 d'instruction a dit: « Comment! c'est Lux, et vous ne le con-
 naissez pas! »
 D. Allons, nous ne vous permettrons pas d'insulter un ma-
 gistrat. — R. Je m'injure pas, j'explique les choses.
 D. Je vous dis de vous taire. — R. Si je ne peux parler,
 condamnez-moi innocent.
 D. On ne vous condamnera pas innocent, mais je ne vous
 laisserai pas insulter un magistrat. — R. Il faut pourtant que
 je dise...
 D. Vous ne direz pas un mot de plus. Etez-vous à l'Hippo-
 drome? — R. Non. Si j'avais fait ce que disent les agents, ils
 m'auraient arrêté.
 D. Vous avez déjà dit cela. — R. Et il faut que je le répète.
 D. Dans ce moment de grand péril, la grande préoccupation
 de la police était de protéger les jours du chef de l'Etat. On
 n'a arrêté personne, et l'on vous a suivi pour savoir qui vous
 étiez. — R. Les agents, en ne m'arrêtant pas, étaient plus cou-
 pables que moi, puisqu'ils me laissaient commettre le crime.
 D. C'est une théorie. Nous verrons si les agents ont été plus
 coupables que vous. — R. Je proteste que je n'ai aucune con-
 naissance de rien.
 M. le président: Et vous, Alix, vous avez été arrêté en
 1848?
 Alix: Je suis ravi de l'observation par laquelle vous débutez.
 D. D'abord que faites-vous? — R. Je m'occupe d'éducation.
 Je n'accepte pas la qualification de professeur, parce que je
 crois que c'est un sacerdoce. J'enseigne la lecture en quinze
 leçons; je m'occupe aussi de la physique universelle.
 D. Il paraît que votre physique universelle ne comprenait
 pas la pratique de la pudeur, puisque votre propriétaire a fait
 fermer bien vite votre cours. — R. C'est une calomnie de l'ac-
 cusation. J'ai enseigné beaucoup de choses, et c'est peut-être
 pour cela qu'on n'a pas bien su au juste ce que j'enseignais.
 Mon propriétaire m'a suscité des difficultés à raison de mes
 meubles, et ce serait une histoire assez longue.
 D. Oh! passons sur cette histoire, et revenons à votre satis-

faction, sur l'interpellation que je vous ai faite sur les journées
 de juin. — R. Ah! voici. M. le juge d'instruction, que je re-
 grette de ne pas voir ici...
 D. Ah! permettez. — R. Mais, permettez aussi. — R. Vous
 permettez tout ce qui est la vérité. J'ai dit que j'avais été ar-
 rêté en juin 1849, pendant quelques instants; on a écrit que
 j'avais été arrêté en juin 1848... J'ai protesté, et M. le juge
 d'instruction, ne tenant pas compte de ma rectification, a mis
 que j'étais un insurgé de juin.
 D. Parlons des faits actuels. — R. Je n'ai pas fini avec ma
 protestation.
 D. Tout aura son temps dans ce débat. — R. Ça me suffit.
 D. Comment connaissez-vous Gérard? — R. Il a conduit sa
 fille à mon cours.
 D. Et Folliet? — R. Dans les circonstances que l'accusation
 relève.
 D. Et Lux? — R. Au quai aux Fleurs, il y a deux ou trois
 ans. Il est venu chez moi la dernière fois pour prendre mesure
 de chaussures à mon frère et à ma sœur.
 D. Etes-vous allé à la réunion des fortifications? — R. Il n'y
 a pas eu de réunion aux fortifications. C'était une réunion...
 D. Vous avez le tort de trop parler. — R. C'est ce que m'a
 dit le juge d'instruction: il m'a dit que j'étais trop confiant.
 (On rit.)
 D. Vous appelez ça être confiant? Qu'entendez-vous par la
 réunion des fortifications? — R. C'est ce que j'allais vous dire
 quand vous m'avez interrompu. J'étais avec Folliet et Lux, me
 promenant sur le plateau des fortifications, et notre seule
 préoccupation, à ce moment, était la crainte que nous avions
 d'être en contravention en marchant sur l'herbe.
 D. Vous avez, quelques jours avant, fait part d'un plan de
 barricades à Folliet et à Lux? — R. Nous nous promenions
 dans le jardin du Palais-Royal, sans croire que nous commet-
 tions une réunion. Nous causâmes des événements graves qui
 préoccupaient tout le monde, je veux parler de la crise des
 démolitions...
 D. Oh! c'était peu grave. — R. Comment! mais on démolis-
 sait partout, et tout le monde était sur le pavé. Moi-même, j'é-
 tais menacé dans l'existence de mon cours, qu'on voulait faire
 tomber...
 D. Par la démolition? — R. Oui, en me disant qu'ils étaient
 immoraux.
 D. C'était un peu vrai, puisqu'on vous a donné congé. — R.
 J'expliquai cela.
 D. Arrivez donc au fait. — R. J'y arrive. — R. Eh bien!
 D. Vous prenez un chemin un peu long. — R. Eh bien!
 nous causâmes donc des événements, des émeutes qui se pré-
 paraient, et je dis que les barricades n'étaient fortes qu'autant
 qu'elles étaient soutenues par l'opinion publique. Et puis,
 vous dites que je parle trop; il est possible que j'aie trop par-
 lé ce jour-là, mais j'ai dit que les meilleures barricades ne va-
 laient rien! Voilà ce qu'on appelle proposer un plan de barri-
 cades.
 Folliet: M. Alix avait un papier à la main, et sur ce papier
 le plan des barricades.
 Alix: Ah! ceci est heureux pour moi. Ce papier, voyez-
 vous, c'est une de mes erreurs. J'ai toujours un papier à la
 main, et tenez, j'en tiens un en ce moment, et, certes, je ne
 m'attendais pas à cet incident. Il n'a pas été question de plan
 de barricades, pas plus qu'aux fortifications. Voyez-vous que
 je vous dise ce qui s'est passé aux fortifications?
 D. Nous le savons. — R. Non, vous ne le savez pas.
 D. Nous comprenons que vous présentiez des explications
 et des faits nouveaux. Ce qui est certain, c'est qu'aux fortifica-
 tions, l'assassinat a été décidé, la permanence déclarée et le
 jour d'agir fixé au 7 juin. — R. Rien de cela n'est vrai. J'ai en-
 tendu parler de permanence, mais j'ai cru que cela voulait
 dire qu'il fallait se tenir sur ses gardes, faire une résistance
 analogue à la puissance.
 D. Qu'est-ce que vous voulez dire? — R. Je voulais dire que
 l'Etat, c'était la puissance. (S'échauffant dans sa démonstra-
 tion) Or, si l'Empereur était dans la puissance, il était opposé
 à la résistance...
 D. Enfin vous avez dit qu'il fallait que l'on s'attaquât à la
 tête. — R. De l'insurrection, monsieur le président, de l'in-
 surrection!
 D. Vous êtes socialiste; vous vous êtes porté comme candi-
 dat socialiste aux élections. — R. Oui, et je ne comprends pas
 qu'on ait osé attaquer ici les opinions de 1848.
 D. Ne le prenez pas si haut, il y a eu en 1848 opinion et
 opinion. Vous savez ce que signifiait le mot permanence, et
 l'on s'étonne qu'un homme qui a la dose d'intelligence... —
 R. C'est ce qu'on me reproche.
 M. le président: On s'étonne de vous voir dans ces sociétés
 ténébreuses... — R. Je n'ai jamais agi qu'au grand jour et je
 n'ai jamais appartenu à aucune société secrète.
 M. le président: Thirez, vous avez été condamné par des ju-
 rictions inférieures? — R. Oui, monsieur; j'étais un gamin
 avec des gamins, j'ai été condamné à quelques jours de pri-
 son.
 D. Votre position dans le débat est exceptionnelle. Vous avez
 été arrêté par suite de vos inscriptions. Vous vous êtes vanté
 d'avoir fait partie du complot devant les époux Cauderon. —
 R. Ces gens-là m'ont dénoncé, bien qu'ils fussent mes parents,
 pour se venger.
 D. Mais les époux Cauderon ne sont pas seuls à raconter les
 faits qu'on vous reproche. Votre logeur a dit la même chose,
 et vous lui avez déclaré qu'il faudrait tuer l'Empereur pour s'en
 débarrasser. — R. Mon logeur Guebard est un méchant homme;
 il avait un enfant malade et n'allait pas chercher le médecin.
 Au moment de mon arrestation, on a trouvé chez lui du cuir
 volé.
 D. Où étiez-vous le jour du complot de l'Hippodrome? — R.
 J'étais à mon travail, et le 14 je fus à Saint-Cloud pour un
 baptême. J'ai couché dans cette ville.
 D. Quel est donc ce baptême, et comment s'appelle l'enfant
 baptisé? — R. C'est l'enfant de Rabaud, et c'est cet enfant qui
 a été baptisé et dont je fus le parrain.
 D. On a fait des perquisitions, on a recherché ce Rabaud et
 l'on n'a trouvé à Saint-Cloud personne de ce nom. — R. Mon
 avocat a l'acte de baptême.
 D. Vos antécédents politiques et les barricades que vous avez
 voulu faire en 1831 expliquent votre position et l'accusation
 qui pèse sur vous. Vous pouvez vous asseoir.
 D. Bratiano, vous n'êtes pas poursuivi pour les faits maté-
 riels dont il vient d'être parlé. Vous êtes poursuivi pour votre
 part indirecte aux actes dont nous venons de parler.
 D. Vous n'avez rien participé aux intrigues politiques en
 France? — R. Complètement.
 D. Vous avez un frère à l'étranger? — R. Oui.
 D. Il fait partie d'un comité connu par ses publications
 odieuses? — R. Je ne suis pas responsable de ses actes.
 D. Il est certain que la France est agitée par le comité qui
 se dit Comité central européen de Londres, qui n'a pour but
 que d'incendier l'Europe, et il est certain que vous êtes l'inter-
 médiaire de ce comité. — R. Je le nie complètement.
 D. On a trouvé chez vous un objet qui joue un très grand
 rôle dans cette affaire. C'est un matériel d'imprimerie. Nous
 sommes au 7 juin, et le 5 il est sorti de cette imprimerie un
 document dont il sera donné lecture en partie. C'est l'impre-
 merie a été saisie chez vous. Le reconnaissez-vous? — R. Oui.
 D. De qui la teniez-vous? — R. Je ne peux le dire. C'est
 un dépôt de confiance, et le juge d'instruction a reconnu que
 j'agissais en homme d'honneur de ne pas le dire.
 D. Il ne s'agit pas d'homme d'honneur ici; voulez-vous dire
 de qui vous tenez ce dépôt? — R. Non.
 D. De cette presse sort le bulletin dont il a été question? —
 R. Oui.
 D. Il porte nettement la provocation à l'insurrection? — R.
 Oui.
 D. On peut se dire que celui chez qui se trouve la forme de
 ces bulletins a pris part au complot. — R. Il est constaté que
 cette presse a été déposée chez moi le 12 juin. Je n'étais pas
 chez moi à ce moment; le concierge m'a dit qu'on l'avait ap-
 portée en mon absence; j'ignorais ce qu'il y avait dans la caisse.
 J'étais avec un compatriote qui m'a dit que j'avais tort de
 recevoir ce que je ne connaissais pas. J'ai fait venir un serru-
 rier qui a ouvert la caisse, et nous avons vu que c'était des let-
 tres et des rouleaux.
 D. Le lendemain, la personne est arrivée, et je lui ai dit que
 j'avais ouvert la caisse et mis mon cachet. La personne a refermé
 la caisse, qui a été trouvée chez moi le 16.
 D. Quand vous avez vu les formes... — R. Je n'ai pas vu les
 formes; elles étaient au fond de la caisse.
 D. L'accusation prétend que vous les avez vues. — R. Si
 j'avais vu ces formes, je les aurais brisées.

Le nom de Mailliet prend naturellement sa place après celui de Matz, son parrain. On vient de voir comment il racontait lui-même avoir été conduit, rue des Grés, et z des étudiants, avec son ami Régnier. On sait qu'il est le caractère de cette conférence. C'est à sa suite que Copinot dit un jour à Mailliet : « Il est temps de se mettre à l'œuvre. » Mailliet et Régnier reculent en quatre fois une sonne de cent cinquante francs, et tous deux se mettent à fabriquer vingt-six canons de la longueur et de la grosseur d'un bras ordinaire. Mailliet lui-même donne la description de ces machines que l'on n'a pu retrouver. La culasse était en bois très solide, travaillé au marteau; le corps était en zinc, solidement contenu par des cordes reliées entre elles avec de la colle-forte. Mailliet et Régnier offrirent de les remettre à Copinot; mais celui-ci, avec l'agrément de Ruault, aurait dit : Gardez-les, la société a confiance en vous.

En ce qui touche l'affaire de l'Opéra-Comique, Mailliet prétend que, convoqué par Gustave Mariet, il s'est abstenu d'obéir. Il reconnaît être allé à l'Hippodrome avec un pistolet que Copinot lui avait remis tout chargé. Voilà ce qui paraît vraisemblable; mais qu'il soit ensuite revenu chez lui caché cette arme, puis retourné sans armes à son poste, c'est ce qu'il n'est pas possible d'admettre, ou même de discuter. Mailliet demeure au Bateau-Lavoir, à six kilomètres au moins de l'Hippodrome; il a vu Matz, sans paraître disposé à faire une absence. Tout prouve que, jusqu'à son dernier moment, il est resté à son poste, armé pour le crime qu'il avait juré de commettre.

16° RÉGNIER.

Pierre-Eugène Régnier, âgé de trente ans, zingueur, rue de la Boute-Chaumont, 44 (absent).

Ivrogne, débauché, paresseux, criblé de dettes et comptant se libérer par le triomphe des doctrines socialistes, tel était, suivant les renseignements recueillis, Régnier, l'ami et le commensal de Mailliet. On vient de voir comment, avec ce dernier, il avait été conduit par Copinot à la réunion de la rue des Grés; comment, avec lui, il avait coopéré à la fabrication des vingt-six canons. En rien il ne se sépare de Mailliet, excepté lorsqu'il s'agit de se soumettre à un mandat de justice. Régnier s'est soustrait par la fuite à l'inévitable châtement de son crime.

17° MARIET.

Gustave Mariet, né le 24 avril 1835, papetier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 3. Mariet est bien jeune encore; il a été d'abord un ouvrier intelligent et laborieux; malheureusement sa mere parait lui avoir inculqué des idées d'ambition et de vanité qui l'ont perdu. Il s'est posé en publiciste, en littérateur; ses lettres au juge d'instruction, pleines de prétention et de recherche, renferment d'ailleurs sur le parti socialiste des appréciations qu'il est bon de recueillir. En politique, dit-il, il n'y a que des fripons et des niais, des fripons qui exploitent et des niais qui se laissent exploiter. J'ai voulu être fripon, je n'ai été que niais.

C'est le 7 juillet que Mariet a été arrêté. L'essai d'abord du système des dénégations; mais, en présence de Commès et de Joiron qui avouent, il s'écrit avec un geste de désespoir : Que les hommes sont faibles! Nous avions promis de nous tuer, mais maintenant je vois bien qu'il faut parler, puisqu'on a tout dit. De ce moment il paraît marcher jusqu'à la fin de l'instruction dans la voie de la vérité. Il dit comment il a été affilié par Ruault; comment, le 6 juin, il a fait remettre à celui-ci 35 fr. recueillis par les ouvriers. Le même jour il va chez Gérard avec Joiron et Ruault; il voit remettre à ce dernier par Gérard le panier, les pistolets, les deux pièces de 20 fr. Le 7 il se rend à l'Hippodrome, armé d'un pistolet, qu'il achète de ses propres deniers. Là il rencontre Copinot qui lui fait remarquer Langardière, Ranc et Lafize, les trois délégués du club des étudiants.

Le 8 il assiste à la conférence du Luxembourg, plus tard aux nombreuses conférences des deux sociétés réunies, et dont le rendez-vous était tantôt au Luxembourg, tantôt dans les cafés du voisinage. Il parle de l'accusé de Mèren présenté par Gérard. C'est lui qui, le 6 juin, devait aller chercher, sur les indications de Ruault, l'imprimerie clandestine que l'accusé Alix et lui étaient chargés de manœuvrer. La femme Ruault lui a montré, comme échantillons, deux bulletins sortis de cette presse. Il s'était également chargé de prendre les vingt-six canons chez Mailliet et Régnier. Le 3 juillet il assiste à la réunion du fort Saint-Mandé. Le 3 il se rend à l'Opéra-Comique, muni du pistolet qu'il avait acheté le 7 juin, armé en outre d'un second pistolet que de Mèren lui avait remis. Tels sont les faits prouvés contre Mariet, avoués par lui.

18° MAZILLE.

Charles Mazille, né le 1^{er} mars 1824 à Saint-Gengoul-le-Royal (Saône-et-Loire), menuisier, rue de la Comète, 40. Condamné le 13 mai 1850 à cinq jours de prison par le Tribunal correctionnel de Mâcon pour outrages envers des fonctionnaires.

Arrivé à Paris en 1850, il a successivement logé rue Saint-Dominique, au Gros-Caillois, et rue de la Comète. Expulsé de son premier logement par son propriétaire qu'il avait trompé, il paraîtrait lui avoir dit que si son parti triomphait, il lui ferait son cadeau dans le ventre. La femme Mazille, de son côté, aurait menacé de payer son terme à coups de balai.

Mazille est signalé, en outre, comme ayant cherché à faire de la propagande parmi les soldats casernés sur l'Esplanade et parmi les ouvriers employés aux Champs-Élysées. En décembre 1851, il avait excité un garde national à se montrer en uniforme sur les barricades. Chez lui, on voyait sans cesse entrer des gens à figures suspectes, étrangers au quartier et se retirant parfois à une heure avancée de la nuit. Ces réunions passaient dans le voisinage pour avoir un but politique et très hostile à l'Empereur.

Dans son interrogatoire du 12 juillet, Mariet dit : Je sais que Mazille recueillait des souscriptions dans l'intérêt de la société. Les 35 fr. remis à Copinot venaient de lui, je les ai reçus en présence de Joiron le 6 juin. Déjà, le 7 juillet, Joiron s'était exprimé dans les mêmes termes.

Mazille prétend s'être couché tranquillement le 5 juillet sans avoir mis le pied aux abords de l'Opéra-Comique; mais il est démenti sur ce point par les agents de service Nique, Soret, Coussard, qui le reconnaissent et qui l'ont vu rôder avec d'autres conjurés. Suivi, il fut arrêté le lendemain. Alors se révéla un fait grave. Dans la poche de son pantalon une certaine quantité de poudre se trouvait mêlée avec un peu de tabac. Elle était là depuis trois ans suivant Mazille, depuis vingt-quatre heures à peine suivant l'expert. Ces faits sont trop concluants pour que l'on s'arrête à les discuter.

19° TURENNE.

Pierre Turenne, né le 13 août 1830, à Nancy (Meurthe), tailleur, rue de Viarmes, 47. Il a été arrêté le 5 juillet aux portes de l'Opéra-Comique, ayant dans sa poche un poignard et un pistolet amorcé et chargé jusqu'à la guele. En présence de ce flagrant délit, il balbutie des explications insoutenables : Trois semaines auparavant, il aurait lié connaissance, au café, avec l'accusé Caron, qui lui aurait dit : Nous avons manqué notre coup à l'Hippodrome, mais tout n'est pas fini.

Le 5 juillet, il se serait rencontré par hasard avec ce même Caron rue Montpensier; Caron lui aurait dit qu'il était chef de section, qu'il attendait douze hommes pour le soir, à l'Opéra-Comique, pour attaquer l'Empereur. Il aurait alors remis à l'accusé deux pistolets; deux étaient chargés. Il devait les remettre le soir, à huit heures précises, à Caron, au coin de la rue de Grammont et du boulevard. Caron ne s'étant pas présenté, et ennuyé de l'attendre, Turenne se serait rapproché du théâtre, aurait retrouvé là son interlocuteur du matin, ayant les poches encombrées de pistolets et plaçant ses hommes à leur poste. C'est alors qu'avec les intentions les plus innocentes Turenne aurait remis à Denev, qui d'ailleurs le déclare, un des trois pistolets dont il ne savait que faire. (Voir Denev).

Un pareil système n'est pas seulement insoutenable, il suffirait encore pour justifier l'accusation, puisque Turenne, de son propre aveu, aurait distribué des armes sachant qu'elles devaient servir à la perpétration du crime. Mais cette diversion manque à l'accusé. La déclaration de Denev est formelle, celle de Joiron est accablante : J'avais vu Turenne chez Gérard; il m'avait proposé d'élever des barricades; il était de l'affaire. Le 5 juillet dans la soirée, j'allais quitter les abords du théâtre quand je rencontrai Turenne, qui ne voulut pas me laisser partir et me reconduisit à mon poste. Placer les assassins à leur poste, leur distribuer des armes, en conserver pour lui-même, telle est la véritable position de Turenne aux débats.

20° GABRAT.

Pierre Gabrat, né le 5 février 1823, à Voussac (Allier), tailleur, rue Beauregard, 14. Gabrat est un des huit qui ont été arrêtés le 5 juillet en flagrant délit et les armes à la main. Il portait un poignard et un pistolet prêt à faire feu.

Le 6 on l'interroge, et il nie toute participation à l'attentat; mais, confronté avec Commès, il se résigne à faire un aveu : il déclare que depuis un mois il connaît le Belge (de Mèren), avec lequel il a été mis en rapport dans un café par un intermédiaire qui lui est inconnu. De Mèren lui aurait beaucoup parlé politique. C'est sur son invitation qu'il se serait rendu, le 3 juillet, à la réunion de Saint-Mandé. Le 5, il a été informé par de Mèren des projets formés pour le soir; sur son invitation, il serait allé chez lui, rue Montorgueil, aurait reçu des armes et se serait alors dirigé seul vers l'Opéra-Comique, où de Mèren n'aurait pas tardé à le rejoindre. Dans ses interrogatoires, il a désigné de Mèren en disant : Mon chef de groupe.

De tels faits, de tels aveux, quoique semés de réticences, suffisent à l'accusation.

21° JAUD.

Joseph Jaud, né le 7 mai 1831 à Orgelais (Jura), bijoutier, rue Saint-Paul, 22. Avant d'habiter Paris, Jaud travaillait à Lyon, où il paraît avoir été affilié aux sociétés secrètes dont cette grande ville était infestée. Il est signalé comme un violent démagogue. Il disait un jour à son patron, le sieur Lelong : Sous un gouvernement comme celui-ci, les ouvriers ne peuvent parvenir. Et le sieur Lelong, ancien ouvrier lui-même, lui prouvait par son propre exemple que le travail et la probité conduisent toujours à l'aisance ou même à la fortune.

Ces deux enseignements ne devaient pas porter leurs fruits, car le 5 juillet Jaud fut arrêté aux abords de l'Opéra-Comique, armé d'un poignard et de deux pistolets prêts à faire feu. Conduit au poste, il cherche à se débarrasser de ses armes et nie le crime qu'on lui impute. Mais les confrontations ne tardent pas à amener les aveux. Jaud reconnaît à présent qu'il a été affilié par Mariet à la société, conduit par Mariet à l'Hippodrome, sachant ce qui devait s'y passer. Plus tard il a été présenté à de Mèren, qui lui a dit : Tout va recommencer, tenez-vous prêt, on vous enverra ce qui est nécessaire. Le 3 juillet, il est à Saint-Mandé, où il voit l'étudiant Langardière.

On a déjà constaté plus haut (voir de Mèren) comment le 5 juillet Jaud avait suivi de Mèren chez lui avec Commès; on se rappelle qu'en sa présence de Mèren a chargé, plusieurs pistolets, dont deux lui ont été remis. Joiron, dans son interrogatoire du 8 juillet, a dit s'être rencontré avec Jaud, quelques jours avant le 5, à un rendez-vous donné par Mariet, rue Saint-Paul; Jaud aurait dit alors : Commès n'a pu venir; mais nous pouvons compter sur lui, il sera de l'affaire. On voit quel intérêt prenait Jaud à cette affaire, et avec quelle sollicitude il en suivait la marche et les progrès.

22° COMMÈS.

François Commès, né le 12 septembre 1822, à Trèves (Prusse), mécanicien, rue Saint-Paul, 33. Commès a de tristes antécédents.

Le 31 juillet 1841 il a été condamné par la Cour d'assises de la Seine à deux ans d'emprisonnement pour faux en écriture privée. En 1850 il se faisait arrêter au milieu d'un groupe pour avoir appelé les soldats : Bouchers de Cavaignac. Le mardi 5 juillet, à onze heures du soir environ, il est arrêté aux abords de l'Opéra-Comique, porteur de deux pistolets prêts à faire feu. Dès le 6 il se décide à faire des aveux complets. Deux mois auparavant, Jaud, son camarade d'atelier, l'avait mis en rapport avec de Mèren, dans un cabaret de la rue Montorgueil.

Le lundi 7 juin, il était à l'Hippodrome et faisait partie, avec Joiron, du groupe de neuf conjurés apostés à l'entrée du bois de Boulogne. Il avait été affilié par de Mèren et avait reçu de lui deux pistolets, l'un quelques jours avant le 5 juillet, l'autre le soir même. Il rappelle avec de minutieux détails la réunion tenue chez de Mèren, les pistolets achetés par lui, chargés par lui; le plan arrêté et qui consistait à assassiner l'Empereur, soit à l'entrée, soit à la sortie du théâtre, dans le cas où il serait sans escorte. Deux coups de pistolet tirés par de Mèren devaient servir de signal. L'Empereur mort, on devait traîner son cadavre dans les rues, élever des barricades de tous les côtés et proclamer la République dans des flots de sang. Quel fut le chef de ce gouvernement nouveau? Blanqui, suivant quelques uns. Commès, lui, ne le sait pas; mais, dit-il, les sociétés secrètes y auraient pourvu.

Conduit le soir à la porte du théâtre par de Mèren, avec quatre autres affiliés, il reconnaît en arrivant les cinq conjurés complétant le groupe auquel il appartient. Le 6 on a saisi chez Commès des écrits et des emblèmes socialistes, six balles de plomb dont une coupée en deux, un fusil de chasse, une carabine, une canne à poignard, un sabre de garde national.

Ainsi, les documents recueillis, les aveux de l'accusé, les saisies faites à son domicile, tout concourt à établir la culpabilité de Commès.

23° JOIRON.

Henri Joiron, né le 13 octobre 1820, à Premery (Nièvre), cordonnier, rue du Petit-Carreau, 26. C'est lui qui, le premier, a été arrêté le 5 juillet aux abords de l'Opéra-Comique. Il était porteur d'un poignard et de deux pistolets prêts à faire feu.

Interrogé dans la nuit même, il a fait des aveux que sa position ne lui permettait guère de refuser à la justice. Suivant ses déclarations, présenté à Copinot par Mariet deux mois auparavant, Copinot l'aurait fait admettre dans la société en le présentant à Gérard, à Ruault et à quelques autres affiliés. Il a reçu le 6 juin un pistolet de Mariet et un autre de Ruault chez Delbos. Le 7, il était à l'Hippodrome en armes; il faisait partie du groupe de conjurés apostés à la porte du bois de Boulogne pour attendre et frapper l'Empereur. Le 8, Ruault, Copinot et lui représentaient la société des ouvriers à la conférence du Luxembourg, où s'étaient rendus, de leur côté, les trois délégués des étudiants, Langardière, Arthur Ranc et Lafize. Le 3 juillet, il assistait à la réunion de Saint-Mandé. Le 5 il allait chez Gérard pour savoir s'il y avait quelque chose à faire, et Gérard lui répondait : Oui, on va ce soir à l'Opéra-Comique, on tue l'Empereur; ne manque pas de l'y trouver. En effet, Mariet était venu le chercher le soir, et ils s'étaient rendus ensemble aux abords du théâtre avec leur armes.

Interrogé sur le point de savoir si, le 7 juin, à l'Hippodrome, il a saisi Mailliet par la barbe, en le menaçant parce qu'il n'avait pas armé tous les hommes apostés au bois de Boulogne, il répond que cela n'est pas vrai. C'est le seul point sur lequel il soit en désaccord avec l'accusation. Sa culpabilité est donc évidente.

24° BAUDY.

François Baudy, né le 11 août 1831, à Lyon (Rhône), cordonnier, rue de la Tannerie, 42. Arrêté, le 5 juillet, à la porte de l'Opéra-Comique, il était armé d'un poignard. Ce fait, affirmé par les deux agents Michel et Chabot, est nié par l'accusé. Il se promenait, dit-il, pour prendre l'air. Cette promenade, à onze heures du soir et si loin de son domicile, paraît peu vraisemblable; aussi, ne s'est-on pas arrêté à l'allégation de Baudy, et une perquisition opérée chez lui a fait découvrir cinquante capsules dans une boîte en cuivre, un grand nombre d'écrits et d'imprimés socialistes, un portrait de Robespierre, un bonnet rouge et un petit drapeau rouge aux emblèmes démocratiques. Ces insignes dans son logement, le poignard sur sa personne, rendent à la promenade du 5 juillet sa véritable signification, et confirment pleinement l'accusation dirigée contre Baudy.

25° CARON.

Caron, tailleur (absent). D'après les déclarations de l'accusé Turenne, Caron était chef de section; c'est de lui que Turenne aurait reçu des armes; quand il l'a retrouvé aux abords de l'Opéra-Comique, Caron était occupé à réunir ses hommes et à les placer, il était encore porteur de quatre ou cinq pistolets. La fuite de Caron donne une grande force à ces déclarations qu'aucun document de la procédure n'est venu contredire. Caron a donc pris une part active et directe au complot.

26° FOLLOT.

Jean-Laurent Follot, né le 14 mai 1811 à Essey (Côte-d'Or), ancien chirurgien militaire, docteur en médecine, rue Montorgueil, 58. Le 5 juillet, à onze heures du soir, Follot est arrêté aux abords de l'Opéra-Comique dominant le bras à Denev, celui-ci est armé d'un pistolet, celui-là muni d'une trousse. Étrange rapprochement, sans doute, et qui, dans les circon-

tances données, établit une complète coopération au complot! Follot a essayé d'abord d'échapper par une équivoque : on l'aurait appelé là où le sang devait couler; il était de son devoir d'accourir. Mais, plus tard, il a fait un pas dans la voie de la vérité. Il a vu, après avoir reçu de Gérard la coulée du complot qui devait élargir le soir même, et c'est dans ces circonstances que Gérard l'avait engagé à l'accompagner. De Mèren, d'un autre côté, ami intime de son ami Gérard, l'avait entretenu des deux sociétés secrètes, de leur prochaine fusion. Il ne s'est mêlé à rien; mais l'humanité parlait, il a dû obéir. Telle est toute la défense de l'accusé Follot. Une lettre de son frère, saisie à son domicile, tendrait à élever contre l'accusé des présomptions de viol. On a trouvé aussi, écrite de sa main, une pièce de vers dans lesquels on prodigue l'outrage à la glorieuse armée française.

27° ALAIVOINE.

Eugène-Guillaume Alavoine, âgé de vingt-trois ans, né à la Bossée (Nord), étudiant en médecine, rue des Grés, 18. (Absent.) Frère d'un instituteur révoqué pour cause d'exaltation politique, Alavoine a été signalé lui-même par les autorités de Lille comme affilié aux sociétés secrètes de cette ville, avant et depuis 1831. S'il faut en croire Mariet, un chirurgien de Lille (probablement le docteur Watteau), serait venu à Paris et aurait excité un de ses compatriotes, que l'on suppose être Alavoine, à organiser une société. Cette proposition, communiquée aux amis d'Alavoine, aurait été accueillie par acclamations; et l'on voit, en effet, plus tard sa société se former; on voit Alavoine ouvrir son domicile à des conférences auxquelles assistaient et Langardière, le chef de la société des étudiants, et ce même docteur Watteau, qui, dit-on, était en mesure de faire sauter la citadelle de Lille quand il le jugerait utile à sa cause.

C'est chez Alavoine, c'est au milieu d'une de ces conférences que l'on voit un jour entrer Copinot, suivi de deux ou trois ouvriers de la rive droite et s'écriant : Voilà des bras que je vous amène! Ces bras étaient, quelques jours plus tard, amenés à l'Hippodrome et à l'Opéra-Comique pour assassiner l'Empereur. Ce rapprochement suffirait pour rattacher Alavoine au complot. Sa fuite ajoutée aux charges élevées contre lui.

28° RIBAUT DE LANGARDIÈRE.

Léon-Ferdinand-Hippolyte Ribaut de Langardière, né le 12 septembre 1831 à Paris, étudiant en médecine, rue des Ecuries-d'Artois, 43. Cet accusé appartient à une famille très honorable, dont plusieurs membres occupent les rangs élevés de la magistrature. La, il n'avait à recueillir que de bons exemples et de sages conseils; mais entraîné par ses instincts pervers, il a préféré s'inspirer des enseignements de la démagogie. Il s'est jeté dans ce monde d'aventures, de paresse et de débauches, où les conspirateurs recrutent leurs adeptes les plus fervents. Lui-même ne tarda pas à exercer sur son entourage une certaine influence. Le cercle d'étudiants au milieu desquels il vivait, fumant, bavant et conspirant, s'appelaient la bande Langardière. Dans ce cercle, on faisait parade de l'immoralité la plus révoltante, en même temps que de la haine la plus furieuse contre nos institutions. Là, les correspondances étaient à la hauteur des conversations. Il est entre autres une lettre du nommé Blagny, saisie au domicile de Langardière. Après des détails que la plume se refuse à retracer, Blagny ajoute d'un ton dégagé : Hier, j'ai failli aller à la chasse avec Mary-Monge; lui sais, le cousin de celui qui a si bien gobé la prune; faisant ainsi allusion à l'odieuse assassinat d'un homme dont tout le crime est d'avoir été courageusement dévoué à l'ordre et aux lois de son pays. On conçoit que des propositions tendant au meurtre et à l'anarchie fussent bien accueillies par des jeunes gens placés sur une pente si fatale.

Langardière d'ailleurs parlait de ses griefs personnels contre le gouvernement de l'Empereur. Un décret venait d'être rendu, ayant pour but de demander aux élèves en chirurgie militaire des garanties plus sérieuses de capacité. Langardière avait dû en conséquence se soumettre à de nouveaux examens, se livrer à un travail sérieux; c'était une occupation peu compatible avec ses goûts et ses habitudes; de là une grande irritation. Entraîné facilement par Alavoine, il avait sans peine entraîné ses camarades, Langardière, l'étudiant, s'était abouché avec Ruault, le tailleur de pierres; il avait accepté les bras mis au service de l'intelligence. Le 7 juin, il avait, avec Ranc et Lafize, assisté à la tentative de l'Hippodrome. Le 8 il avait conduit dans le jardin du Luxembourg avec les délégués du club des ouvriers, et arrêté, de concert avec eux, le plan d'assassinat et d'insurrection qui devait couvrir la France de deuil et de ruines. Le 3 juillet il prenait une part active à la réunion du Grand-Balcon; à l'horrible spectacle que ses alliés lui préparaient à la porte du théâtre. Il y était venu, de son aveu, sur l'invitation d'une personne qu'il refusait de nommer et qui ne lui aurait pas fait mystère du but de la réunion. Il importe d'ajouter que Langardière et ses deux amis étaient armés; c'est l'accusé Martin qui le déclare.

Une circonstance toute particulière rattache plus étroitement encore Langardière au complot. Un mois auparavant, précisément à l'époque où l'on transportait mystérieusement au domicile de Bratiano une imprimerie clandestine, on transportait une presse autographique dans une chambre louée au nom de Langardière. Plus tard, et après son arrestation, il voulut la faire disparaître, et un ami fut chargé de ce soin; mais la malle était trop lourde, il fallut se borner à la couvrir de hardes et de linge pour la dérober aux recherches. Saisie le 30 juillet, cette presse fut visitée : elle était accompagnée de deux pierres, sur l'une desquelles, à l'aide de procédés chimiques, on a fait repaître une proclamation insurrectionnelle.

Or, quand de tels faits viennent se joindre à tous ceux qui ont été déjà signalés; quand on sait que la société Ruault avait essayé d'une presse lithographique avant de recourir à une imprimerie, on reste convaincu que la presse de Langardière et l'imprimerie de Bratiano avaient une destination semblable et devaient concourir ensemble au triomphe de la conspiration.

Il n'y a pas jusqu'au système de défense balbutié par Langardière, qui ne tende à le rapprocher encore de Bratiano; lui aussi ignore ce que c'est que cette malle; lui aussi l'a reçue d'un ami qu'il ne veut pas nommer. On sait désormais à quoi s'en tenir sur ces allégations. Quant aux autres points de l'accusation, il suffit d'ajouter que les déclarations de Jaud, de Commès, de Mariet, viennent compléter les demi-aveux de Langardière et prouver sa coopération active au complot aussi bien qu'à la société secrète.

29° RANC.

Arthur Ranc, né le 20 décembre 1831 à Poitiers (Vienne), étudiant en droit, rue Saint-Jacques, 228. Ce qui vient d'être dit au sujet de Langardière dispense d'entrer dans des explications développées à l'égard de Ranc. Mariet et Joiron l'ont vu à l'Hippodrome le 7 juin; le 8, il prenait part à la conférence du Luxembourg où les étudiants et les ouvriers mettaient en commun leurs détestables efforts pour arriver à l'assassinat de l'Empereur. Il assiste à la plupart des réunions qui ont suivi celle du 8 juin, et qui se tenaient successivement dans le jardin du Luxembourg et dans les cafés du voisinage. Le 5 juillet, il est reconnu au Grand-Balcon par Mariet, Joiron et Martin. Les papiers saisis chez lui trahissent l'exaltation de ses principes. Tout, en un mot, concourt à démontrer la culpabilité de Ranc, malgré les dénégations et le silence qu'il oppose à l'accusation.

30° LAFIZÉ.

Sigismond Lafize, né le 21 janvier 1830 à Nancy (Meurthe), étudiant en droit, rue des Ursulines, n° 42. Lafize était, comme Ranc, le fidèle satellite de Langardière; comme eux, il était à l'Hippodrome le 7 juin, au Luxembourg le 8 et les jours suivants. Mariet et Joiron l'ont vu; le 5 juillet, ils l'ont reconnu à l'Opéra-Comique. Martin, sur ce point, ajoute sa déclaration à celles de Joiron et de Mariet; il a même entendu dire par d'autres affiliés : Lafize est des nôtres pour la société et le complot. C'est lui qui s'est empressé d'ouvrir la porte aux conférences politiques, quand Barjau effrayé leur fermait la sienne. C'est chez lui que le sieur Bastide a été reçu. Lafize ne nie pas sa présence au Grand-Balcon dans la soirée du 5 juillet, il prétend seulement n'y être allé que pour boire de la bière. Sur tous les autres points, il nie, il n'a rien fait, rien dit; il ne connaît personne, mais les explications qu'il donne tournent contre lui et finissent par confirmer l'accusation au lieu de l'affaiblir.

31° MARTIN.

Félix-Pierre Martin, né le 26 décembre 1830 à Brest (Finistère), étudiant, rue des Cordiers, n° 18. Cet accusé a été arrêté le 16 juillet. Les papiers saisis dans son domicile recèlent un esprit exalté, mais en même temps agité par des contradictions étranges. Il est en correspondance avec les sieurs Bratiano, Michel et le père Lardoir; il veut entrer dans le Sa. Sa probité est loin de paraître irréprochable. Une dame Garnier, l'accusé d'avoir volé chez elle la laine de ses moufles, une paire de draps, une couverture et d'autres ustensiles d'une valeur de 100 francs, a été renvoyé en police correctionnelle.

Il a du reste fait des aveux relativement au complot. L'accusé Jaubert qui, huit ou dix jours avant l'affaire de l'Opéra-Comique, l'aurait affilié au groupe des étudiants, ne, sur l'organisation de ce club, des détails assez curieux, couard, était illimité; la sienne comptait plus de dix membres, il y avait pas de chef, et chacun avait la prétention de commander aux autres. Enfin, dit le républicain Martin, c'était un comité pour l'Opéra-Comique et se trouvait à son poste; mais il n'aurait appris qu'en y arrivant l'attentat prêt à se commettre. Très disposé à l'insurrection, il aurait hésité un instant devant la pensée d'un sacrifice; mais trop avancé pour reculer, il déclarerait avoir accepté franchement la position qui lui était faite. Il dispute à l'accusé Follot l'honneur d'avoir dit : Il faudra crier vive l'Empereur! pour pouvoir approcher plus facilement de la voiture. S'il n'avait point d'armes, c'est qu'il n'avait pu s'en procurer. Mais les étudiants en avaient, et c'est qu'il cette désignation il en comprend un grand nombre dans lesquels sont comptés expressément Langardière, Lafize et Ardennier. Souvent ils avaient parlé politique ensemble avec ce voir qu'ils appartenaient à la même société; tous deux avaient témoigné une égale surprise en se rencontrant au rendez-vous de l'Opéra-Comique. Quant au motif qui les y amenait, il n'était douteux ni pour lui, ni pour l'autre, car (ajoute l'accusé Martin), nous nous commissions assez pour nous comprendre.

32° JAUBERT ou JOBERT (absent).

Signalé par Martin, qu'il aurait affilié au complot huit ou dix jours avant le 5 juillet. Il figurait dans le groupe des étudiants aux abords de l'Opéra-Comique, attendant l'exécution du complot et prêt à y prendre part. Il a pris la fuite et n'a pu encore être arrêté.

33° POISSON (absent).

Est désigné par l'accusé Martin comme ancien notaire ou agent d'affaires, transporté, puis gracié. Le 5 juillet, présent à l'Opéra-Comique en sa qualité d'affilié et même de chef, il se serait écrié sous un frivole prétexte. Martin le qualifie de lâche, et dit que sa retraite prématurée aurait contribué à faire manquer la tentative. Il s'est mis, par sa fuite, à l'abri des recherches de la justice.

Tels sont les faits généraux de l'accusation; telles sont les charges qui pèsent sur chacun des accusés. Soixante-dix sept individus ayant été impliqués dans les poursuites; trente-quatre ont été écartés à défaut de preuves suffisantes; quarante-deux ont été traduits en police correctionnelle sous prévention de société secrète, vol, offenses, détention d'armes de guerre ou d'imprimerie clandestine; trente-trois (sur lesquels sept sont en fuite) ont été renvoyés devant la Cour d'assises de la Seine, sous l'accusation de complot contre la sûreté de l'Etat.

Le complot, c'est en effet, suivant la loi, la résolution d'agir concertée, arrêtée entre deux ou plusieurs personnes, dans le but soit d'attenter à la vie ou à la personne du souverain, soit de changer ou de détruire le gouvernement. Cette définition du complot n'est-elle pas exactement celle des actes aujourd'hui signalés à la justice? Quel autre nom donner aux complotaires secrètement tenus chez les Folliet, les Gérard, les de Mèren, les Decroix, au Luxembourg, aux fortifications des Ventes et de Saint-Mandé? Le but de la conférence n'y était-il pas nettement formulé? N'est-ce pas pour assassiner l'Empereur que l'on se distribuait des armes, que l'on se déclarait en permanence, que l'on se donnait rendez-vous avec des pistolets et des poignards, à l'Hippodrome, au Gymnase, à l'Exposition d'horticulture, aux abords de l'Opéra-Comique? N'est-ce pas pour armer des barricades, pour arriver ainsi au renversement de l'Empire et à la proclamation de la république sociale, que des canons étaient fabriqués par les conspirateurs? Et ces canons brisés, et ces armes distribuées, et ces rendez-vous donnés sur le passage de l'Empereur, n'est-ce pas aussi l'acte commis ou commencé à la suite du complot pour en assurer l'exécution?

C'est quelque chose de plus peut-être, et si, aux yeux du législateur, de tels actes ne constituent pas suffisamment la tentative d'attentat punie comme l'attentat même, la conscience publique sera plus sévère que le législateur; la conscience publique dira que, par respect pour la loi, l'accusation est restée en dessous de la grandeur du crime; que si l'intention parricide a manqué son effet, c'est par la protection du ciel, c'est par la vigilance de l'autorité, c'est par des circonstances indépendantes de la volonté des conspirateurs.

Il faut bien le reconnaître, jamais crime ne semble avoir appelé plus hautement toutes les sévérités de la loi sur les têtes coupables. Une conspiration tramée contre le pays au sein même d'une admirable prospérité, des poignards agués au nom du peuple contre un prince dont le peuple occupe toutes les pensées, des hommes à qui ce prince généreux a pardonné et qui s'arment une seconde fois contre sa personne, qui s'approchent de l'Empereur au cri de : Vive l'Empereur! pour le frapper sûrement, qui, du même coup, n'hésitent pas à frapper l'auguste princesse déjà nommée par la providence des malheureux; la férocité jointe à l'hypocrisie, le parricide, le meurtre, le pillage prémédités, tentés avec un horrible sang-froid, avec une implacable persévérance, voilà ce qu'a révélé l'insurrection de ce procès, voilà les caractères dominants du complot dont la vindicte publique demande le châtement à la justice. La justice ne failira pas à sa haute et sainte mission; elle saura venger et défendre le souverain que la France s'est choisie, les institutions qu'elle s'est données, l'édifice tout entier de la civilisation encore une fois menacé par les barbares.

En conséquence, Folliet, Ruault, etc. sont accusés d'avoir, en 1853, concerté et arrêté entre plusieurs personnes une résolution d'agir ayant pour but : 1° de commettre un attentat contre la vie de l'Empereur; 2° de détruire ou de changer le gouvernement, laquelle résolution a été suivie d'actes commis ou commencés pour préparer l'exécution, crimes prévus par les articles 86, 87, 89 du Code pénal, et la loi du 10 juin 1853. Fait au parquet de la Cour impériale de Paris, le 18 octobre 1853.

Le procureur-général, signé : ROULLAND. Collationné : MOUCIS, avocat-général.

Après la lecture de l'acte d'accusation, Mariet pousse le cri de : Vive la république!

M. le président : Qui vient de parler? qui vient de se permettre cette inconvenance envers la justice?

Martin : Ce n'est pas une inconvenance!

M. le président : Qui prend encore la parole sans être interrogé?

De Langardière : C'est le voleur.

M. le président : Que personne ici ne prenne la parole sans que je la lui aie accordée. Quant à vous, Mariet, la Cour verra ce qu'elle aura à faire à votre égard pour l'inconvenance que vous venez de vous permettre.

On fait l'appel des témoins, qui sont au nombre de cinquante-six et qui se retirent hors de l'audience. Après une suspension d'une demi-heure, l'audience est reprise pour l'interrogatoire des accusés.

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS.

M. le président : Folliet, levez-vous. Vous figurez le premier dans cette affaire, parce que c'est chez vous et par vous qu'ont été formés les premiers nœuds de cette affaire. Vous avez apporté quelque franchise dans ces débats; vous avez été d'abord, mais vous avez fait quelques aveux, mais ils ne sont pas complets. Nous vous invitons en ce moment à entrer dans ce voie plus franche que celle que vous avez suivie jusqu'à présent. C'est vous qui avez fait connaître à la justice que vous avez reçu la veste de Ruault et de Copinot?

Folliet : Deux jours avant.

